

Torre A., Filippi M., 2005, Proximités et Changements socio-économiques. Les mutations à l'œuvre dans les Mondes Ruraux et leurs impacts sur l'organisation de l'espace, in Torre A., Filippi M. (eds.), *Proximités et Changements Socio-économiques dans les Mondes Ruraux*, INRA éditions, Paris, 322p.

Proximités et Changements socio-économiques.

Les mutations à l'œuvre dans les Mondes Ruraux et leurs impacts sur l'organisation de l'espace *

André TORRE et Maryline FILIPPI

1. Des mutations irréversibles

Considérés comme les garants des traditions, capables d'assurer la pérennité des lieux de mémoire et la permanence des relations sociales et productives, l'espace rural et les activités agricoles occupent une place particulière dans l'imaginaire national. Pourtant, les spécialistes des mondes ruraux ont depuis longtemps souligné que les changements qui affectent les économies et les sociétés contemporaines traversent également ces espaces et contribuent à leur évolution, parfois de façon radicale (Mendras, 1992 ; Jollivet et Eizner, 1996 ; Hervieu et Viard, 2004). Les transformations de l'agriculture, les mutations des industries agroalimentaires et leur lien avec la distribution, le renouveau démographique des espaces ruraux et les nouvelles fonctions qui y prennent place, ne sont plus aujourd'hui remis en question. Les changements socio-économiques

* Les auteurs remercient Luc Bossuet pour ses lectures attentives de différentes versions de ce texte.

qui bouleversent les zones rurales ou les modifications de perception des campagnes et de la nature font l'objet d'un certain consensus pour les sociologues et les économistes comme pour les spécialistes de l'aménagement du territoire.

Ces évolutions, qui se sont souvent révélées brutales, s'articulent autour des trois figures majeures de la ruralité contemporaine, représentées respectivement par le développement local, l'agriculture et l'environnement. Les formes différentes qu'elles prennent peuvent se décliner comme suit :

- Des changements structurels qui touchent l'activité agricole

Depuis de nombreuses années, les statistiques font état d'un recul des surfaces cultivées, associé à une diminution du nombre d'exploitations. Différentes études montrent également que si l'agriculture demeure un secteur structurant au sein des espaces ruraux, elle a perdu son rôle prépondérant et voit sans cesse sa place se réduire, alors même que le métier d'agriculteur tend à se transformer sous l'impact des changements de modes de production induits par les orientations de la politique agricole et de la globalisation des marchés. La tendance générale est à une augmentation de la part de l'emploi industriel et des services dans les zones rurales, ainsi qu'à un développement des activités touristiques et résidentielles. En 1999, l'emploi agricole représentait seulement 14 % des emplois des zones rurales contre 29 % pour l'industrie et les services aux entreprises (Schmitt et alii, 1998 ; Aubert et Blanc, 2002).

- Des évolutions majeures qui transforment l'organisation des activités agro-alimentaires

L'augmentation des surfaces cultivées par exploitation fait écho aux évolutions précédemment décrites. La dynamique ainsi engagée, motivée par la recherche d'économies d'échelle, découle du processus d'industrialisation et de spécialisation des

productions, qui nécessite de forts investissements productifs et entraîne de nombreux coûts afférents. Mais elle repose également sur la mise en œuvre de la PAC, ainsi que sur l'importance croissante de la grande distribution, devenue un acteur dominant au sein des filières de production agroalimentaire après la phase d'intégration entre les sphères agricole et agro-industrielle. Cette évolution majeure pose le problème de l'indépendance des producteurs et des transformateurs et soulève la question plus générale du lien au lieu, qu'il s'agisse des agriculteurs, sans cesse plus contraints par des déterminants et des décisions extérieurs à leur territoire, ou des produits industriels, souvent coupés de toute référence à leurs origines (Letablier, 2000 ; Torre, 2000).

- Des mutations profondes qui s'opèrent au sein des espaces ruraux

Les changements à l'œuvre au sein des espaces ruraux sont inscrits dans les reconfigurations spatiales des activités et dans les relocalisations des hommes. Les modifications du lien ville-campagne constituent ainsi l'une des tendances lourdes qui transforment les espaces ruraux, avec l'apparition de la campagne résidentielle et la renaissance des villages et des bourgs, symboles de l'attractivité nouvelle d'un rural remodelé. Mais à ces mutations correspondent également des changements dans l'imaginaire et les attentes citadines, qu'il s'agisse de consommateurs de produits ou d'espaces, de nouveaux ruraux ou encore de touristes de passage. Les activités économiques sont à leur tour touchées par le mouvement, avec la montée des activités productives non agricoles et des services dans les espaces ruraux, le développement des activités de loisirs, voire d'une agriculture dite périurbaine à la périphérie des villes, qui entraînent une recomposition de rapports de force entre anciens et nouveaux ruraux, ainsi qu'entre différentes sortes de producteurs et consommateurs de biens et d'espaces (Commissariat du Plan, 2003 ; Torre, 2002).

L'ensemble de ces mutations conduit à reconsidérer les espaces ruraux, à repenser leur dynamique et à s'interroger sur leurs métamorphoses, leur devenir et leur rôle dans la société contemporaine. L'image d'un espace extensif correspond bien aux représentations d'un grand nombre de consommateurs qui, sur fond de crises sanitaires, recherchent des biens alimentaires plus authentiques, produits selon de bonnes pratiques. A telle enseigne que l'agriculture se veut Durable. Mais dans le même temps, la fiction d'une campagne nature, faite d'espaces ouverts, répond également aux préoccupations de nombreux agents soucieux de préoccupations environnementales : il s'agit moins de produire des biens que de l'espace destiné à des usages touristiques, récréatifs ou résidentiels, dans une vision multifonctionnelle des activités agricoles ou rurales.

Toutefois, cette vision idyllique ne résiste pas à un examen approfondi des mutations en cours et de leurs impacts. Les espaces ruraux ne sont pas plus homogènes que les populations qui les habitent ; les uns et les autres sont soumis à des évolutions, des tensions et des processus divers et souvent contradictoires (Perrier-Cornet, 2002), une alchimie complexe qui prend bien évidemment appui sur des facteurs externes, portés par des acteurs distants et des règles nationales et internationales, mais qui dépend également de processus endogènes. Projets de territoires, groupes d'acteurs, réseaux locaux, actions des collectivités locales, ambitions d'une politique de développement local... constituent autant d'effets d'agglomération et de forces centrifuges, qui se combinent et parfois s'opposent. De plus, les mutations des espaces ruraux se déterminent et se réalisent en congruence avec les options politiques et identitaires des populations qui s'y localisent ou s'y reconnaissent et les adoptent en tant qu'espaces de

référence. C'est pourquoi nous employons ici l'expression de Mondes Ruraux, qui désigne des entités économiques et sociales, dépendantes des territoires qui les soutiennent mais également des groupes d'acteurs qui les habitent, les parcourent ou s'y réfèrent, ainsi que des politiques et réglementations qui naissent ou s'appliquent au niveau territorial.

Comme le révèle la loi du 27 février 2002, qui reprend dans son intitulé l'expression de « Démocratie de proximité » pour regrouper les dispositifs destinés à faciliter l'expression et la participation de différents types d'acteurs aux processus de décision locaux, la question de la proximité s'impose au niveau local. En effet, les entités que constituent les Mondes Ruraux se construisent largement à partir des relations de proximité entretenues par les acteurs locaux, à travers leur diversité, leurs synergies ou leurs oppositions éventuelles (ce que nous qualifions de proximité géographique, voir plus bas), mais elles reposent également sur les réseaux et les projets menés en communs, qu'ils soient ancrés dans le territoire ou élaborés sur une base extra-locale (ce que nous nommons proximité organisée). La question de l'utilisation et de la construction des ressources locales se pose aujourd'hui avec acuité dans les Mondes Ruraux, tout comme s'impose celle de la gouvernance territoriale des expressions multiples de collectifs porteurs d'intérêts parfois divergents, dans des univers porteurs de diversité et de variété des acteurs et des points de vue. Les lois de décentralisation mises en place en 2005 vont non seulement nécessiter une mobilisation et des concertations accrues entre les acteurs productifs et les services de l'Etat en Région, mais encore avec de nouveaux interlocuteurs tels que les associations de défense et de protection de l'environnement ou d'autres usagers de l'espace... A ce titre, elles devraient participer, comme la Loi d'Orientation Agricole ou la Loi Rurale, au

processus de mutation à l'œuvre au sein des Mondes Ruraux, un processus qui repose aussi bien sur les relations de proximité géographique entretenues par les acteurs locaux que sur leur capacité à entretenir des liens forts et à partager des visions communes de leur avenir.

2. Des conséquences en termes d'organisation spatiale

Ces mutations sociales et économiques ne sont pas sans incidences sur les structures spatiales et les modes d'organisation des zones rurales ou périurbaines. Leurs effets se révèlent en effet considérables sur la géographie des économies locales comme sur les relations qui s'établissent entre les acteurs des territoires, et entraînent des bouleversements qui perturbent aussi bien les régulations locales que les rapports entre les mondes ruraux et leurs environnements, nationaux et internationaux. Les processus de gouvernance territoriale, qui impliquent différents acteurs dans des opérations complexes de pilotage des systèmes locaux, s'en trouvent ainsi modifiés.

2.1. Le niveau local

Les changements qui affectent les espaces ruraux provoquent des mutations importantes au niveau local, en contribuant à dessiner de nouveaux territoires ou en participant à la reconnaissance des caractéristiques des terroirs au-delà de leur aire d'origine. Ils bouleversent également les ancrages territoriaux des entreprises agroalimentaires et des exploitations agricoles, pourtant longtemps considérés comme immuables. Enfin, ils n'épargnent pas la configuration spatiale même du monde rural, en raison des mobilités accrues des personnes et des biens, ou par le biais du développement de l'économie

résidentielle, autant de dimensions facteurs de tensions et de conflits entre des voisins porteurs de représentations et d'usages différents de l'espace.

i) *La plus ancienne manifestation des mutations qui affectent les espaces ruraux concerne le processus de création et/ou d'apparition de nouveaux territoires*, que ces derniers répondent à des projets des acteurs locaux ou à une demande plus ou moins explicitement exprimée par le marché. En effet, et comme le montrent les nombreux exemples de zones rurales ayant réussi à affirmer une identité touristique ou productive, agricole ou parfois industrielle, l'affirmation de l'existence et la revendication de territoires particuliers ne constituent en rien une nouveauté. Et si l'on s'accorde à identifier des régions qui gagnent (Benko et Lipietz, 1992) et des régions qui perdent, on peut dire la même chose de territoires de plus faible surface, y compris dans les zones rurales. Les exemples du choletais, du pays coutellerie de Laguiole ou des vignobles du bordelais et de bourgogne constituent des exemples éloquentes de réussites dans ce domaine.

Si les définitions du territoire sont multiples et si sa conceptualisation est longtemps restée floue, il y a aujourd'hui convergence sur le fait qu'il s'agit d'un construit social, qui repose sur les principes d'identité, d'appropriation et d'enracinement (de Bernardy et Debarbieux, 2003) et possède trois caractéristiques :

- une base géographique, qui renvoie à une localisation, à une étendue et à certaines caractéristiques physiques, mais pas toujours à une limite identifiable et indiscutable ;
- une référence à des groupes d'acteurs qui exercent une emprise sur cet espace géographique (instances politiques, institutions administratives, entreprises, organismes de formation, associations professionnelles, ménages, réseaux sociaux) et qui possèdent

en commun une culture, des représentations de ce territoire, des anticipations sur son avenir.... ;

- des interactions entre cette base géographique et ces groupes d'acteurs, qui conditionnent les pratiques mises en oeuvre pour la réalisation des activités économiques, sociales, politiques et culturelles qui s'y déroulent.

Toutefois, la prise de conscience de la dimension territoriale, patente dans la littérature et dans les politiques publiques impulsées dans les années 90 (création des Pays, montée de l'intercommunalité...), rejoint aujourd'hui l'intérêt porté par les acteurs locaux aux variables patrimoniales, culturelles et économiques caractéristiques de leur aire de vie et contribue à la création de nouveaux territoires, souvent porteurs de potentialités différentes des systèmes productifs plus traditionnels. Il n'est pas ici question de dire que les initiatives locales n'existaient pas avant les lois Voynet ou Chevènement. Et encore moins d'affirmer que les territoires constitueraient une invention récente, fruit conjoint des réflexions des chercheurs et des efforts des pouvoirs publics. Mais force est de constater que la mise en oeuvre de ces politiques publiques a accéléré la prise de conscience et l'émergence de territoires ou d'ensembles affirmés comme tels, souvent porteurs de projets menés au niveau local.

Le processus de construction de territoires auquel on assiste aujourd'hui est original, non parce qu'il repose sur une volonté affirmée et une convergence des points de vue des acteurs locaux, ce qui a toujours été vrai, mais pour deux raisons nouvelles. Tout d'abord il s'agit d'un mouvement de masse, qui s'explique bien sûr par le caractère général des politiques publiques impulsées en ce sens, mais encore davantage par une volonté des populations locales de se retrouver et de s'identifier autour de représentations communes, mises en action dans le cadre d'une construction sociale de

nature collective. Ensuite, les territoires ainsi identifiés se retrouvent souvent autour de projets qui se démarquent largement du ciblage traditionnel agriculture - activités agroalimentaires. Si les aires explicitement consacrées à une problématique de production industrielle restent encore minoritaires, en dépit de l'importance prise par le secteur industriel en zone rurale, nombreux sont les projets qui affirment une prédominance des activités de loisirs et de tourisme, dans le but d'attirer des résidents permanents et des visiteurs occasionnels. Les lois de décentralisation devraient contribuer à donner une ampleur encore plus grande à ce mouvement et permettre aux territoires ainsi reconnus de trouver des moyens financiers et juridiques à la hauteur de leurs ambitions.

ii) *Le processus de revalorisation de la notion de terroir relève de la même logique que celle qui participe à l'émergence des territoires.* Le terme de terroir est depuis longtemps utilisé par les acteurs locaux et repéré dans la littérature, mais son succès auprès des consommateurs et sa reconnaissance en tant que concept pertinent des analyses en sciences sociales est relativement récent. En effet, si la mise en valeur des terroirs constitue une tradition bien française, et ce depuis plusieurs siècles, elle est avant tout passée par la célébration et la magnification de différents produits, en particulier des vins et des fromages, fondés sur le lien à un lieu de production particulier.

L'engouement actuel pour les produits de terroir, loin de constituer une répétition ou une amplification de cette situation, marque une véritable rupture. Le mouvement de retour vers l'origine des produits alimentaires, à la fois initié par les consommateurs et porté par les producteurs et les distributeurs, survient après une longue période de

consommation de masse standardisée et de relatif désintérêt pour les biens de qualité (Allaire et Boyer, 1995). Cette période, au cours de laquelle les objectifs de rentabilité et de baisse des prix se trouvaient au centre des préoccupations des producteurs alimentaires aussi bien que des pouvoirs publics, s'est achevée avec l'affirmation des préoccupations de nature environnementale et la prise de conscience des risques sanitaires. On s'est alors retourné vers les produits d'origine, qui présentent le double avantage de la traçabilité et de la qualification, puisqu'ils permettent d'identifier les lieux de production et rattachent le bien à des techniques ou à des savoirs faire locaux dûment répertoriés (Valceschini et Torre, 2002) et historiquement reconnus.

Toutefois, au-delà de ce retournement des préférences d'une partie des consommateurs, c'est avant tout l'action des producteurs et des pouvoirs publics qui mérite d'être soulignée. La démarche que l'on a parfois qualifiée de redécouverte des terroirs est en fait une véritable construction sociale qui repose sur deux piliers principaux, les acteurs locaux et des organismes de qualification ou de certification. Le rôle joué par l'INAO (Institut National des Appellations d'Origine) dans la promotion des AOC est à ce titre révélateur, et ce à plusieurs niveaux. Cet organisme ne s'est en effet pas contenté d'étendre la gamme des produits reconnus d'appellation contrôlée, des vins et fromages vers les viandes (salers), charcuteries (plusieurs dossiers en cours dont le porc basque), graminées et céréales (riz, lentilles) ou miels (de Corse), il a également procédé à un élargissement des référentiels techniques et sensoriels, si bien que la référence à des « usages loyaux et constants » est aujourd'hui portée par un arsenal technique garant du rattachement à un terroir d'origine. Il a enfin lancé des études sur les caractéristiques pédologiques des zones de production, dans le but d'accentuer le processus de (re)construction d'une identité des terroirs et de le fonder scientifiquement.

Parallèlement à cette action, il faut souligner l'engagement des acteurs locaux dans les processus de valorisation et/ou de construction des terroirs. La prise de conscience de l'incrément de réputation et de valeur ajoutée autorisé par un classement AOC a certainement constitué une motivation forte pour de nombreux acteurs locaux, qui ont introduit des demandes d'appellation contrôlée et co-construit avec les partenaires institutionnels le référentiel technique et les arguments de nature géographique permettant d'obtenir une reconnaissance au niveau national. Mais cet effort s'est également accompagné de la mise en place d'un processus de coopération collective entre ces mêmes acteurs autour d'un projet commun. Quand il s'agit d'une AOC, ce processus ne peut pas se contenter de rester dans le flou ou l'informel mais doit être formalisé selon des règles qui caractérisent les dispositifs de gouvernance locaux, en particulier avec l'édiction de procédures d'engagements concernant aussi bien le respect de caractéristiques techniques que les actions des partenaires (Torre, 2002). Les modèles de signalisation de l'origine se caractérisent en effet avant tout par leur faculté à rendre lisible des produits typiques et des systèmes de production locaux dont la promotion ne peut pas être assurée par des producteurs individuels (Peri et Gaeta, 2000 ; Filippi et Triboulet, 2004). On peut juger de la force et de la pertinence de ce type d'organisation locale avec l'extension (et l'affaiblissement) du « modèle » AOC au niveau européen, les AOP (Appellations d'Origine Protégée) et IGP (Indications d'Origine Protégée) mises en place par la commission européenne rencontrant un franc succès, qui traduit toutefois davantage une demande de réassurance des consommateurs auprès de produits d'origine qu'une revalorisation des terroirs au niveau européen.

Ce mécanisme d'élaboration et de reconnaissance des identités locales des produits souligne à quel point la construction et la révélation d'un terroir relèvent en fait d'une

logique de construction territoriale, qu'il s'agisse de la délimitation précise d'une aire géographique de production ou de la mobilisation d'un collectif de personnes qui organisent et s'approprient cet espace. L'exemple de l'AOC, bien qu'emblématique, n'est pas unique, et l'on trouve d'autres modes d'organisations locales, souvent moins formelles, au profit d'un terroir. C'est le cas des SYAL, ou Systèmes Agroalimentaires Localisés, qui se caractérisent par des modes d'organisation entre les acteurs locaux. Une des expressions les plus symptomatiques de cette logique collective consiste aujourd'hui en la mise en place de routes locales, de type route des saveurs ou route des vins, qui traduisent une nouvelle phase de valorisation du terroir, auprès de consommateurs invités à se déplacer sur les lieux mêmes de production. Dans ce cas, ce n'est plus le seul produit qui est mis en avant, auprès de consommateurs-usagers adeptes de la vente directe, mais aussi une série de services qui lui sont associés (dégustation, repas traditionnels, produits associés...). Les caractéristiques paysagères et culturelles du territoire se trouvent proposées à des « touristes » auxquels on espère avant tout vendre ou faire apprécier un produit de terroir, tout en leur permettant « en sus » de consommer des aménités directement liées aux particularismes locaux. On parle alors de bouquets de biens, d'offre composite de biens territoriaux (Mollard et *alii*, 2001) ou de *bundle*, le consommateur final n'étant pas seulement convié à se procurer un produit référencé à un lieu mais également à consommer certaines des caractéristiques mêmes du terroir dont ce produit est originaire.

iii) Les mutations de l'espace rural ont des impacts sur la notion même d'ancrage des activités des exploitations agricoles et des entreprises agro-alimentaires. Après un mouvement de dé-territorialisation des productions et des activités, caractéristique de la

phase d'industrialisation et de productivisme, un retour de balancier s'opère aujourd'hui, marqué par des tentatives de re-territorialisation des organisations. Cherchant à tirer profit de l'émergence des territoires et de la construction sociale opérée autour des terroirs, les entreprises veulent elles aussi réinvestir le niveau local.

De nombreux auteurs datent le processus de distanciation des activités agricoles et agroalimentaires vis-à-vis des territoires du lendemain de la Seconde Guerre Mondiale (Hervieu et Viard, 2004). Le phénomène d'industrialisation de la production touche la sphère agricole comme les autres secteurs productifs. L'objectif est clair : il s'agit de moderniser le pays. Dans ce cadre, l'agriculture se doit d'être plus productive afin d'assurer l'indépendance alimentaire de la nation et de positionner la France sur les marchés d'exportation. Le métier d'agriculteur se modifie alors, sous les effets conjugués de la recherche de rentabilité et de productivité, du progrès technologique, des concentrations des structures foncières et de la mobilisation croissante des capitaux. Par ailleurs, la coupure du lien au lieu participe d'une certaine fracture entre la sphère agricole et la société civile : l'exode des populations rurales est directement lié au processus de modernisation de l'agriculture, alors que l'ancrage dans les terroirs est considéré comme synonyme de faible compétitivité. La transformation de l'agriculture et la croissance du secteur agroalimentaire sont spectaculaires et permettent à la France de devenir le second exportateur mondial de produits agricoles et agro-alimentaires. Mais ces mutations s'accompagnent d'une distanciation par rapport aux territoires. Pour reprendre l'expression d'Hervieu, « ... la terre se déracine » (Hervieu, 2002).

Ce phénomène de distanciation repose sur deux causes majeures. D'une part, la recherche de gains de productivité entraîne un accroissement des besoins en capitaux et accélère l'intégration de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire, sous la pression

des contraintes globales des marchés, nationaux ou mondiaux. L'introduction des notions de rentabilité et de profitabilité conduit ainsi à la mise en place de modes de gestion de type industriel et financier, jusqu'alors inconnus dans les sphères agricoles et qui contribuent à rendre les agriculteurs dépendants de l'extérieur. D'autre part, l'influence croissante de la distribution, à l'aval des filières, a des répercussions importantes sur les modes de production agricole, notamment en termes de concentration des opérateurs et d'augmentation du volume des produits transformés. En effet, ces nouveaux acteurs, situés hors des zones agricoles, développent des logiques commerciales sans rapport avec l'ancrage territorial des exploitations ou des firmes. L'intensification des processus industriels et l'augmentation croissante du poids de la grande distribution dans la commercialisation des produits agricoles contribuent à la distanciation entre les logiques de production agricoles et le territoire.

Le développement des groupes d'entreprises des IAA est emblématique de l'impact des mutations de la sphère économique au niveau local et des changements profonds qui en ont résulté dans les modalités d'organisation de la production et de l'ancrage au lieu. Leurs objectifs de compétitivité et de baisse des coûts de production les ont en effet conduit à des changements aux niveaux productif et organisationnel, les stratégies de concentration industrielle se traduisant par des opérations de croissance externe (fusions et acquisitions) et de filialisation, alors que le positionnement sur plusieurs métiers entraînait un accroissement considérable de la complexité organisationnelle, lié au processus de diversification des activités. D'autres changements organisationnels ont été introduits par la rationalisation des modes de gestion financière (organisation en centres de profit) et l'organisation du travail (développement des équipes de production, gestion par projet). Aujourd'hui, enfin, l'introduction des TIC marque une codification

poussée des process de production. Dès lors, le phénomène de standardisation des produits agricoles constitue l'aboutissement logique d'une volonté de rationaliser et d'uniformiser les processus de production agricole. Autrement dit, la succession des saisons, avec leurs intempéries, et les autres spécificités des produits de bouche (telles que leur caractère rapidement périssable) n'ont plus lieu d'être prises en compte dans une société où « le poisson est carré et le lait en brique ». La recherche de rendement a ainsi donné naissance à des groupes de firmes de l'industrie agroalimentaire soucieux de se conformer à des règles et normes provenant de l'extérieur et de moins en moins liés à un territoire en perte de spécificité. L'espace devient uniquement un lieu de localisation appréhendé à partir des coûts de transport qu'il implique. Peu importent le lieu, la terre ou le terroir auquel on peut les rattacher, seul compte désormais le coût des matières premières ou du produit fini. Il en découle alors une indifférenciation des producteurs, qui conduit à leur interchangeabilité en fonction des avantages qu'ils présentent en termes de coûts.

Cette prise de distance des entreprises agricoles vis-à-vis du territoire a également contraint les coopératives agricoles à évoluer et à internationaliser une assise à l'origine départementale. Pressées de s'insérer dans des processus de plus en plus compétitifs, elles ont répondu à ces évolutions par une augmentation de taille, une technicisation de la production, l'introduction de holdings et une stratégie de diversification, comme dans le cas de Limagrain, premier groupe français à avoir introduit en bourse sa filiale Vilmorin. Aujourd'hui, de nombreuses marques (Yoplait, Gamm vert, Banette...), propriétés de coopératives, attestent de la réussite de ces groupes. Mais l'assimilation des principes de gestion financière et de rentabilité économique conduit à des tensions, au même titre que les groupes non coopératifs, avec le risque d'une prise de distance au

territoire. En effet, l'ancrage territorial des coopératives passe par celui de leurs adhérents, détenteurs des coopératives mères et dont la localisation détermine le périmètre d'action, adhérents qui souffrent du processus de croissance et d'internationalisation diminuant leur vision globale et leur pouvoir de décision sur le groupe. La volonté de rentabiliser la production peut en effet se traduire par une baisse de rémunération des matières premières apportées par les agriculteurs, mais également par une modification des localisations des apporteurs via une collecte opérée par les filiales de droit commercial. Ces évolutions contribuent à modifier la configuration spatiale des bassins de production, comme le montre le secteur du lait, représentatif des tensions entre logique industrielle et logique territoriale, ou entre objectifs économique et social (Mauget et Koulytchizky, 2003).

Mais ce processus de déterritorialisation des produits et des activités atteint aujourd'hui ses limites. L'amorce du retour de balancier se manifeste à la fois par un renouveau de l'intérêt pour le local et par un profond changement des attentes de la société envers les produits alimentaires. Concernant toutes les formes d'entreprises, l'actuelle re-territorialisation des activités révèle les contradictions de la logique précédente en même temps qu'elle confirme l'importante évolution des contextes socioéconomiques de ces dernières années. Le changement de modèle de consommation se traduit en effet, on l'a vu plus haut, par le basculement d'une consommation de masse fondée sur une stratégie productive de prix bas vers une segmentation de l'offre organisée autour de la qualité et plus de spécificité, répondant aux aspirations nouvelles des consommateurs. Cette nouvelle donne influence la localisation et les modes d'organisation spatiaux et productifs des activités. En effet elle concerne aussi bien l'identification des produits

que la qualification des process. On observe dès lors un ré ancrage des activités et des entreprises au travers des nouvelles façons de produire.

Parce que l'origine géographique fait sens pour des consommateurs à la recherche de produits identitairement connotés et donc liés à un lieu, le réinvestissement territorial des activités des entreprises s'opère évidemment à partir des signes d'identification ayant un lien avec une origine géographique, tels que les AOP et IGP, porteurs de signes de qualité dans lesquels la confiance occupe une place importante. Afin de répondre aux aspirations en matière de localisation des processus de production, les producteurs s'organisent de façon à valoriser leurs ressources et à les transformer au sein de territoires bien identifiés. C'est le cas des PME qui peuvent s'installer sur des segments de marchés correspondant à une forte identification des terroirs, la recherche de critères valorisant l'origine géographique des productions devenant un atout marketing qui les conduit à définir des politiques spatiales d'implantation de leurs établissements. Ainsi, les participants de l'AOC Roquefort, après avoir restreint le périmètre d'appellation sur la base de la race ovine Lacaune, ont renforcé la délimitation territoriale par l'ajout de critères géographiques. Ces restrictions, qui conduisent à l'exclusion des producteurs appartenant à certains bassins de production, permettent un recentrage sur un bassin labellisé, bien identifié, dans le but de satisfaire la demande d'authenticité des consommateurs. En contrepartie les producteurs obtiennent une meilleure rétribution des apports aux entreprises.

Mais le mouvement actuel de ré-ancrage des activités possède une caractéristique particulière, qui interdit de le considérer comme un simple retour en arrière : il s'opère en effet dans un contexte global, dans lequel la recherche de la spécificité et le développement des techniques sont intimement imbriqués, de sorte que l'on a parfois

parlé de réinvention du local. Pour reprendre les termes de Rallet (2002), l'agriculture devient une activité dépendant à la fois de l'Ici et de l'Ailleurs :

- les conditions d'ancrage des activités agricoles passent par une valorisation de l'Ici. La constitution de groupes industriels a permis aux entreprises d'atteindre un niveau de technicité particulièrement important. Fortes de ces compétences (gestion des parcelles assistée par ordinateurs, contrôle des cultures par satellites), elles réinvestissent le niveau local avec d'autres méthodes productives et managériales. La valorisation des ressources locales oblige au développement d'actifs spécifiques, qui font des producteurs les acteurs premiers de cette spécification. Ainsi, la maîtrise des procédures de traçabilité des parcelles cultivées exige des investissements informatiques coûteux et des compétences techniques particulières. L'agriculteur, devenu élément spécifique du système technique, fait l'objet de toutes les attentions, tant du point de vue technique que financier (Filippi, 2004). Le propre de cette agriculture tient au fait que les procédures de traçabilité impliquent une qualification du territoire, certes moins perceptible pour le consommateur que le signe de qualité, mais toute aussi importante et stratégique pour les activités agro-alimentaires. La certification des process de production et les autres conditions imposées par la grande distribution ne sont possibles qu'au prix d'investissements techniques, financiers et humains spécifiques qui conduisent à rendre l'agriculteur singulier. Il s'opère un ré-ancrage des activités et des producteurs. Reste à trouver les moyens de rétribuer ce processus ;

- mais l'obligation de développer des activités et des politiques de partenariats au niveau international conduit également à un positionnement sur l'Ailleurs. Ainsi, le développement de plateformes logistiques de livraison participe des éléments incontournables de compétitivité dans les relations avec les centrales d'achat, la maîtrise

des coûts et délais de livraison constituant un impératif non négociable dans les relations avec des acteurs situés à d'autres niveaux géographiques : livrer des salades en Suisse depuis la Normandie conduit à réfléchir à la localisation de la plateforme. Jouer sur l'image régionale impose ainsi d'associer les dimensions spatiales d'accessibilité aux modifications des configurations des systèmes de production et de distribution.

La différence avec la phase précédente de dé-territorialisation tient dans le fait que l'Ailleurs est pensé conjointement avec l'Ici. Ainsi, la recherche de compétitivité conduit à différencier le produit, dont l'identification à un terroir n'est qu'un des atouts. Offrir un camembert de Normandie au lait cru à l'autre bout de la planète impose non seulement d'avoir établi une relation de confiance avec le consommateur, mais également d'avoir construit une image afin que le produit soit bien identifié et d'organiser la production en fonction de ces impératifs. Le local est nécessaire en raison de son rôle dans la construction de lien direct. Dès lors l'ancrage au territoire mobilise d'autres acteurs, comme les tours opérateurs ou les hôteliers par exemple, susceptibles d'aider à l'élaboration de ce référentiel.

iv) Le dernier type de mutation correspond à l'évolution de la relation villes-campagnes et à la « renaissance » des espaces ruraux. Il se nourrit de la perte d'influence des activités agricoles au profit des activités industrielles et des services et dépend surtout de l'accroissement des mobilités des biens et des agents, dont les déplacements viennent modifier de manière durable les relations économiques et sociales qui structurent les relations entre les espaces ruraux et citadins.

La désaffectation de l'espace rural, mainte fois constatée au cours des Trente Glorieuses, fait place aujourd'hui à un regain de dynamisme qui profite aux activités industrielles,

résidentielles et de loisirs. Kayser montre, au début des années 1990, que le mythe de la désertification des campagnes est remplacé par la naissance des nouvelles campagnes dès lors que l'on ne considère plus uniquement l'activité agricole. A côté du constat d'un repeuplement démographique des campagnes par de nouveaux arrivants, les espaces ruraux s'avèrent également attractifs en termes d'emplois, notamment dans les secteurs non agricoles. L'agriculture laisse la place à une diversification des activités ; bien que jouant toujours un rôle structurant, elle n'est plus dominante.

Le rural est attractif. La présence d'une main d'oeuvre de moindre coût ainsi qu'une pression foncière plus faible que dans les aires urbaines constituent des atouts indéniables dans les choix de localisation des firmes. Les mécanismes liés à la pression foncière influencent fortement la localisation des activités non agricoles (IAA mais aussi industries de biens intermédiaires) dans les zones sous influence urbaine, alors que les déterminants liés au fonctionnement des marchés locaux du travail sont plus actifs dans les zones rurales isolées en raison du caractère spécialisé de la main d'œuvre et des salaires plus faibles (Sylvestre, 2002). Par ailleurs, l'étude des motivations liées aux transferts d'établissements des industries agro-alimentaires des zones urbaines vers les zones périurbaines et rurales révèle que l'accessibilité et les caractéristiques de la main d'œuvre constituent les critères déterminants du choix de la zone d'accueil (Huiban et alii, 2002). Se localiser dans le rural n'a pas le même sens si l'on se trouve à quelques kilomètres d'un accès à une autoroute ou si la petite agglomération possède une connexion à haut débit.

Ces facteurs ne sont pas séparables des mouvements s'opérant dans les relations ville-campagne, et en particulier de la question des mobilités. Ces dernières sont tout d'abord pendulaires, avec les déplacements quotidiens des travailleurs des centres villes, qui

vivent et habitent dans des zones périurbaines de plus en plus éloignées, les distances s'accroissant sous l'influence de l'amélioration des infrastructures de transport. Ce sont alors les questions de conceptions paysagères divergentes et d'agriculture (péri)urbaine qui se posent, avec des rurbains et des ruraux en situation de cohabitation. Les nouveaux ruraux qui s'installent dans les zones périurbaines les plus éloignées des métropoles ont parfois des attentes différentes des habitants traditionnels de ces espaces, en particulier du point de vue des aménagements paysagers et des infrastructures locales et viennent grossir les rangs des catégories socioprofessionnelles demandeuses de plus d'équipements. Ecoles, piscines, centres culturels... sont au cœur des préoccupations et des revendications de ces groupes, au grand dam d'autres résidents, qui ne perçoivent pas ces aménagements comme essentiels et y voient souvent avant tout une hausse des charges locales. Par ailleurs, la représentation du cadre de vie a largement évolué, passant d'une demande d'espaces verts à la volonté affichée d'évoluer dans une ambiance plus active et productive, en d'autres termes à la recherche d'une nature domestiquée, dans laquelle les arbres, les cultures, voire les activités de production agricole, tiennent une place importante. L'agriculture urbaine peut se trouver en question, une agriculture à qui l'on demande de satisfaire les exigences de nature des nouvelles populations, mais qui doit également se plier à leurs demandes en matière de propreté, de bruits ou d'odeurs, voire de non utilisation de pesticides ou de nitrates... (Fleury et Donnadieu, 1997).

Ces divergences relatives vis-à-vis du cadre de vie influencent les relations qu'entretiennent les différentes catégories d'acteurs présents dans les zones rurales et périurbaines et provoquent des tensions, voire des conflits, entre ces derniers. En effet, le choc des représentations et des usages de la nature pousse les agents présents sur ces

territoires à s'opposer et à essayer de faire triompher leurs points de vue, en particulier en l'absence de procédures de médiation ou de concertation, ou quand ces dernières n'ont pas atteint leurs objectifs. Il peut s'agir du recours à la force ou à la menace, d'actions en justice, ou de conflits médiatisés, comme l'interpellation des élus locaux ou la mobilisation d'associations de défense des intérêts de telle catégorie d'usagers. Il est intéressant de constater que l'on retrouve le même type de scénario dans une situation largement différente, celle de la montée de l'économie résidentielle (Davezies, 2002), corollaire de l'accroissement des mobilités de longues ou de courtes durée d'acteurs à la recherche de paysages ou de cultures locales.

Alors que leur durée tend à diminuer, le nombre des séjours a considérablement augmenté ces dernières années, profitant aussi bien aux destinations lointaines qu'aux régions françaises. Les touristes se rendent dans les zones rurales à la rencontre d'une campagne nature (Perrier Cornet, 2002) au contact de laquelle ils se lancent dans la pratique de multiples activités de détente plus ou moins sportives comme la randonnée pédestre, le VTT, la chasse ou la pêche. Ils peuvent être également à la recherche d'activités de loisirs et profiter alors des aménagements (plans d'eau, parcs de loisirs...) réalisés en ce sens par les municipalités ou par des opérateurs privés, si bien que leur contact avec l'espace rural reste fortement empreint par leurs attentes citadines. De manière parallèle, l'installation de nouveaux résidents dans les campagnes françaises constitue l'un des facteurs les plus frappants des évolutions démographiques récentes (Schmitt et al, 1998) et témoigne de la progression de l'économie résidentielle et du rôle croissant qu'elle joue en dehors des aires urbaines. Le processus de périurbanisation caractéristique des années 70 et 80 tend ainsi à faire place, dans certaines régions de l'Est ou du Grand Ouest de la France, à des zones caractérisées par un mélange

d'habitations et d'espaces ouverts. Les nouveaux ruraux projettent des représentations de l'espace et de l'environnement qui se confrontent et parfois s'opposent avec celles des agriculteurs ou des occupants antérieurs.

Nombreux sont les conflits résultant d'usages ou de représentations de l'espace différentes entre usagers permanents et temporaires des zones rurales. Il s'agit en particulier des conflits d'accès, qui conditionnent la possibilité de traverser certaines zones, ou d'y accéder, mais il peut encore s'agir de tensions liées à la protection de la biodiversité ou à la dégradation d'espaces jugés remarquables par une utilisation intensive. Les conflits pour la maîtrise de l'espace (le plus souvent communal) prennent naissance à propos de l'offre foncière, support nécessaire des nouvelles activités d'urbanisation, d'industrialisation, d'infrastructures... et se nouent autour des Plans d'Occupation des Sols (Cadène, 1990). Enfin, des tensions et conflits nombreux résultent de l'urbanisation de l'espace communal : différends de voisinage au sujet de l'usage des espaces ruraux, qui reflète les visions divergentes de l'agriculture ; vols de récoltes, dans lesquels l'agriculteur est clairement la partie agressée ; revendications d'équipements et impôts locaux afférents, qui opposent les acteurs soucieux d'accéder à un niveau d'équipement « urbain » à ceux qui jugent ces équipements trop coûteux. On pourrait y ajouter l'ensemble des tensions et conflits provoqués par les nuisances sonores et olfactives, qui ne sont pas le fait des seuls autochtones...

2.2. L'articulation local-global

Les mutations qui touchent les activités agricoles et agro-alimentaires et les zones rurales ne viennent pas seulement affecter les terroirs, les territoires, ou plus généralement le processus de développement local. Elles contribuent également au

renforcement du lien entre le global et l'espace rural, un lien resté longtemps un peu lointain ou exogène, voire carrément ignoré par les acteurs agricoles, industriels ou résidentiels présents dans cet espace.

i) *La relation des activités agricoles aux déterminants et aux acteurs extérieurs au territoire tend à se développer.* Pour l'agriculteur traditionnel de la première moitié du XXème Siècle, vivant d'autosubsistance et d'échanges de produits sur les marchés locaux, la mondialisation et la globalisation sont longtemps restées des idées abstraites, les décisions prises ailleurs ne venant que faiblement retentir sur son existence quotidienne. Mais les choses ont fortement changé avec les évolutions des quarante dernières années, et en particulier avec la mise en place de la PAC. Les décisions prises au niveau national, puis communautaire, ont commencé à s'imposer aux exploitants agricoles (à partir de 1984 pour la production laitière, puis pour l'ensemble des professions depuis 1992), en faisant peser des contraintes en termes de prix des productions, de quantités produites ou de mise en jachère des terres, contraintes plus ou moins bien acceptées mais qui ont marqué l'intrusion d'un ailleurs dans la vie quotidienne et les décisions stratégiques des exploitants agricoles. A ces injonctions et prescriptions provenant des autorités publiques est venue s'ajouter, toujours dans le domaine productif, la place croissante prise par les demandes et les comportements d'acteurs extérieurs au territoire mais qui pèsent fortement sur sa destinée. L'influence est notamment perceptible en matière de décisions de production et de fixation des prix. Pensons au rôle joué par la grande distribution, dont le poids et la position stratégique ont considérablement évolué au cours des deux dernières décennies, jusqu'à devenir essentiels au fonctionnement du secteur de l'alimentation (Rastoin, 2000). Petites et

grandes exploitations, firmes de l'industrie agroalimentaire et coopératives doivent aujourd'hui négocier avec les distributeurs et parfois se plier à leurs demandes, engagées qu'elles sont dans une relation de force de nature asymétrique. La complexification des cahiers des charges, les démarches de qualité demandées dans les productions transformées, s'étendent à tous les produits, qu'ils revendiquent ou non un lien à l'origine, et les distributeurs s'impliquent dans des opérations de coopération avec les intermédiaires et les producteurs. C'est le cas des « accords filières » encadrant la filière de production des Marques de Distributeurs, contrats dans lesquels les distributeurs participent à la définition des cahiers des charges et des normes de qualité alors que les producteurs qui s'engagent à réaliser des investissements spécifiques reçoivent l'assurance d'un volume de livraison et d'un prix minimum. La garantie d'un revenu permet ainsi, en limitant la baisse des prix des produits, de stabiliser les producteurs sur leurs exploitations et de limiter les risques de délocalisation.

Ces accords cherchent à répondre aux inquiétudes suscitées par les crises sanitaires des années 90 et à associer produits de l'espace rural symbolisant authenticité et qualité, et procédures d'assurance-qualité et de traçabilité. Le référencement progressif des productions sous signe d'identification géographique traduisait déjà une inflexion de la logique traditionnelle de la distribution, dans le but de prendre en compte des productions moins standardisées. Mais l'apparition de marques de distributeurs faisant référence à un terroir, plus récente, symbolise une nouvelle étape dans le processus d'appropriation de l'origine. L'exemple de Reflets de France (Carrefour) est exemplaire de ce changement de politique et révèle une inflexion stratégique, le territoire devenant un élément déterminant des politiques de qualité défendues par les distributeurs. Le développement de productions avec un signe d'identification lié à l'origine peut alors

contribuer à l'émergence d'activités liées et entraîne des processus de réappropriation du local, comme dans le cas de la coopérative Jeune Montagne, qui fait du fromage Laguiole contribue au développement de la zone Aubrac comme à la relance de la coutellerie avec la promotion du couteau du même nom. Toutefois, cette reconnaissance du terroir comme « image de qualité » a pour effet d'entrer en opposition avec les démarches d'origine des producteurs indépendants. Le risque est grand, pour les labellisations de type AOC ou IGP, de se trouver récupérées comme éléments d'une politique marketing et d'assurance qualité des distributeurs.

ii) *L'extérieur, le global, les processus de mondialisation, procèdent également par la mise en oeuvre de règles et de normes* et ne viennent pas seulement peser sur les mondes ruraux en imposant des manières de produire ou en réduisant les marges commerciales. Les politiques publiques (nationales ou communautaires) réglementent les actions des agriculteurs et des autres usagers des espaces ruraux. Le processus de réglementation ainsi à l'œuvre se traduit par exemple par l'édiction de normes de production ou de qualité, auxquelles doivent adhérer les entreprises de l'agroalimentaire, puis ensuite les exploitations agricoles. Mais il provoque également une recomposition des rapports de force et a des incidences notables sur l'utilisation de l'espace.

La prise de conscience des risques liés à l'alimentation a conduit à une multiplication des procédures de traçabilité de la production des biens alimentaires. Afin de répondre aux peurs provoquées, chez les consommateurs, par des épisodes sanitaires comme l'encéphalite spongiforme ou la grippe aviaire et limiter les inquiétudes suscitées par la culture des OGM, les pouvoirs publics et les acteurs des filières ont mis en place un

suiwi qui a touché dans un premier temps les biens les plus industrialisés mais tend à concerner toujours davantage les différents outputs agricoles. Après la viande bovine, la filière avicole et la production de soja non OGM, des pans entiers du secteur agroalimentaire sont touchés par ce mouvement, qui bouleverse les habitudes de travail des producteurs. Ici encore, les règles provenant « d'en haut » s'imposent et viennent bouleverser les méthodes de production et les relations entre les acteurs locaux « d'en bas ». Enfin, la référence à la dimension territoriale est patente dans le cas des normes concernant une délimitation géographique de l'origine des produits. Ainsi, dans le contexte européen, les IGP sont confrontées à la tension entre spécificités des produits et processus d'industrialisation à l'œuvre dans les filières. De nombreux produits « traditionnels » se trouvent au cœur de ce questionnement, du fait de l'évolution des modes de production et de consommation.

La mise en place de ces démarches de certification de la qualité d'entreprise a conduit à l'introduction de nombreuses innovations de nature organisationnelle. Les entreprises des IAA ont ainsi intégré les normes ISO, ainsi que d'autres types de certifications (HACCP pour les produits carnés transformés, Agriconfiance dans le cas des coopératives agricoles, ...), qui permettent non seulement de garantir le niveau de qualité exigé par l'acheteur mais également de réaliser un contrôle à base de traçabilité des produits. Ce dernier, fondé en particulier sur l'identification du producteur et de la parcelle à l'origine du produit vendu en bout de chaîne, est facilité par la codification des informations inscrites dans les labels et autres signes, par le développement de procédures (en particulier de traçabilité) et par l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication. Mais les producteurs doivent également mettre

en place des stratégies de contrôle de l'espace fondées sur le respect des normes en matière de production :

- d'une part, les contraintes réglementaires exigent une maîtrise de l'usage des territoires. Les critères de qualité des produits se doublent maintenant de critères de respect de l'environnement qui conduisent les producteurs à penser leurs exploitations comme ouvertes sur les espaces qui les entourent ;

- d'autre part, la recherche de la qualité et de la traçabilité des produits peut reposer sur la gestion des bassins d'approvisionnement entre agriculteurs et intermédiaires (Papy et Torre, 2002).

L'adoption de nouvelles procédures impose en effet une qualification du territoire, qui devient un enjeu non seulement en terme de coûts mais aussi d'investissements productifs (Filippi, 2004). Le développement des cultures à bas intrants (en produit phytosanitaires par exemple), conditionné par la législation et par le poids des entreprises en agrofournitures, conduit à des changements de comportements, en particulier par la mise en place de stratégies de concertation et de coordination au sein des systèmes techniques locaux. Ainsi les règles externes n'ont pas pour seul effet de modifier les produits, elles ont d'importantes conséquences sur les systèmes de production, sur les entreprises et sur la valorisation et les usages des espaces ruraux, l'interpénétration des niveaux locaux et globaux se retrouvant à travers la recherche d'un développement durable et la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles.

iii) A côté des règles qui s'imposent au niveau productif, *la montée des préoccupations environnementales* et des préoccupations sociales et économiques liées à l'emploi, que l'on rassemble sous le terme de développement durable, *a conduit à la mise en place*

d'une série de mesures à caractère agri-environnemental, le plus souvent édictées par les autorités européennes. Leur impact sur les manières de produire, les relations entre agriculteurs et entre agriculteurs et autres usagers de l'espace, et de manière générale sur les territoires, s'est révélé important, et préfigure les futures utilisations, la transformation et la marchandisation des espaces naturels et ruraux.

Le dispositif réglementaire que l'on qualifie aujourd'hui couramment de Mesures Agri-Environnementales (MAE) est en fait issu de la réforme de la PAC de 1992, qui instaurait un régime d'aides aux agriculteurs acceptant de mettre en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement. Le complément de revenu ainsi versé doit venir compenser les pertes résultant de ces mêmes pratiques, censées être moins rentables que les méthodes de production intensives. En effet, les agriculteurs peuvent notamment bénéficier d'aides s'ils s'engagent à diminuer l'utilisation d'engrais et de pesticides, s'ils pratiquent une agriculture biologique, procèdent à une extension des productions végétales ou à une reconversion des terres arables en herbages extensifs... ou encore s'ils procèdent à un retrait de terres agricoles pendant au moins vingt ans, au profit de la création de réserves de biotopes, de parcs naturels ou de protection des eaux. On notera en particulier la dimension écologique revendiquée d'un certain nombre de ces opérations, une dimension qui prend la forme d'opérations locales associant des groupes d'agriculteurs, le plus souvent avec le soutien des institutions locales, agricoles ou non. Ces mesures, qui traduisent la prise en compte croissante des problèmes d'environnement dans la formulation des politiques publiques (Billaud, 2002), jouent bien évidemment un rôle essentiel au niveau local. Non seulement elles contribuent à changer la position de l'agriculteur dans la société et lui attribuent des fonctions d'entretien de l'espace, du paysage ou du patrimoine, mais encore elles instaurent une

relation de face à face avec les autres acteurs des espaces naturels et ruraux ou périurbains. En effet, les MAE sont par nature spatialisées. Tout d'abord parce qu'elles s'appliquent sur des zones définies en partenariat par différents acteurs : bassins versants, zones de production, zones humides... Ensuite, parce qu'elles sont gérées à l'échelle locale, le plus souvent départementale, et qu'elles associent alors des services déconcentrés de l'Etat, des institutions locales comme des agences de l'eau et des groupes d'agriculteurs locaux, tels que des syndicats de production ou des organisations de nature moins formelle. La dimension territoriale est présente avec la conjonction d'un périmètre géographique bien délimité et d'un collectif d'acteurs qui tente de l'organiser en fonction d'objectifs décidés en commun. Les exploitants agricoles sont amenés à se concerter afin de définir les méthodes et les procédures à mettre en œuvre, mais aussi à établir des règles de fonctionnement et de partage des gains éventuels de leur action. Ils doivent également chercher des alliés au niveau local, non seulement chez les acteurs publics mais encore parmi les partenaires ou concurrents présents sur le même espace (qu'il s'agisse d'agents productifs ou résidentiels), car leur action doit non seulement être portée par un collectif mais également faire face aux éventuels opposants à ce type de démarche.

On retrouve des orientations voisines avec la mise en place du réseau Natura 2000, qui a pour objectif de contribuer à la préservation de la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne, notamment dans l'espace rural et forestier, à partir d'un recensement des habitats naturels et d'espèces de la flore et de la faune sauvage. Ce réseau vise à assurer la protection de sites relevant des directives "Oiseaux" (1979) et "Habitats" (1992), sans pour autant bannir toute activité humaine, ni même la chasse, avec l'objectif de promouvoir une gestion adaptée des habitats naturels et de la faune et

de la flore sauvages respectant les exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que les particularités régionales et locales. Les sites ainsi protégés font l'objet d'une sélection reposant sur une évaluation scientifique à l'échelle nationale. Sont définis comme "d'intérêt communautaire" les habitats dont l'aire de répartition naturelle est faible ou s'est restreinte sur le territoire de l'Union (par exemple: tourbières, dunes, landes...) ou qui sont représentatifs de 6 régions définies au niveau communautaire. Au total, près de 200 types d'habitat, 200 espèces animales et 500 espèces végétales sont qualifiés d'intérêt communautaire, les Etats membres se voyant chargés de mettre progressivement en place les mesures assurant la protection et une gestion efficace de ces sites.

La France a transmis, dans le cadre de ce programme, plus de 1000 propositions de sites, couvrant environ 9% du territoire national. La dimension locale est patente, puisqu'il s'agit de zones bien définies, avec une inscription géographique forte et des limites précisément circonscrites. Pour autant, leur acceptation est soumise à un examen par Bruxelles, qui doit vérifier si les règles édictées au niveau communautaire sont bien respectées avant acceptation définitive. Par ailleurs, une attention particulière est accordée aux concertations avec les propriétaires et gestionnaires locaux avant la définition de la liste des sites susceptibles de faire partie du réseau. Un document, élaboré par les partenaires institutionnels et scientifiques en collaboration avec les acteurs locaux, accompagne chaque site et définit les orientations de gestion et les moyens financiers d'accompagnement. On retrouve les tensions entre les opérations menées au niveau local et les règles qui s'imposent sur le plan global (ici, communautaire), ainsi que la volonté d'associer davantage les acteurs locaux aux

décisions à caractère environnemental, par le biais de procédures de concertation pas toujours faciles à mettre en œuvre...

La mise en place de ces dispositifs vient modifier la relation entre le local et le global, en particulier la perception par les acteurs locaux des stratégies et des attentes des instances nationales ou supranationales et, par conséquent, leur propre comportement vis-à-vis des recommandations ou des injonctions provenant de niveaux supérieurs. S'il est net que la prise en considération de ces dernières est aujourd'hui impérative au niveau local, ne serait-ce que pour bénéficier des avantages financiers ou de la reconnaissance des productions locales, il est tout aussi clair que l'on s'en empare, qu'on les interprète, les transforme, etc... et que l'utilisation, la captation ou la contestation de ces directives et de ces réglementations devient un enjeu. En particulier, se pose la question des dispositifs locaux, qui doivent gérer les mesures descendantes et mettre en œuvre les politiques nationales ou communautaires. Il s'agit aussi bien de constituer un dispositif technique, apportant des réponses de terrain à des questions comme celle du drainage, du ruissellement ou des effluents, que de réunir les acteurs autour d'une table et d'entamer une procédure de négociation tenant compte des intérêts divergents, afin d'offrir des possibilités de compromis. Si l'organisation collective se révèle alors souvent nécessaire, pour assurer le partage des ressources ou engager des opérations techniques communes, les enjeux de pouvoir au niveau local restent forts et conditionnent une bonne partie de la réussite effective de telles opérations.

La possibilité de contractualisation de fonctionnements collectifs d'agriculteurs au niveau local a été pour la première fois intégrée dans la Loi d'orientation Agricole de 1999 par le biais de la mise en place des Contrats Territoriaux d'Exploitation. Le CTE

est un contrat de 5 ans, constitué d'un ensemble de cahiers des charges qui s'inscrivent dans deux parties : l'une environnementale et territoriale, l'autre économique et relative à l'emploi. En prévoyant la possibilité d'inscrire les CTE dans des projets collectifs sur des entités territoriales plus petites que les départements, la loi a voulu encourager l'élaboration de projets de territoires entre organisations agricoles et Directions Régionales de l'Environnement (DIREN) ou associations environnementales. Cependant, ce type de CTE est resté minoritaire par rapport à ceux de type institutionnel, plus aisés à mettre en place et parfois fortement encouragé par les organisations professionnelles agricoles (Vollet et Léger, 2004). La mise en place des nouveaux Contrats d'Agriculture Durable (CAD) permettra peut-être d'aller plus loin dans le sens d'une contractualisation des fonctionnements collectifs, étendue aux relations entre agriculteurs et autres usagers de l'espace rural ou périurbain. Mais avant tout, il est important aujourd'hui de laisser la porte ouverte aux différents types de concertation et de négociations entre acteurs locaux, dans le cadre de procédures de gouvernance territoriale.

2.3. La question de la gouvernance territoriale

La grande transformation des activités agricoles et agroalimentaires, ainsi que les fortes mutations qui caractérisent les structures économiques et sociales des territoires ruraux, posent la question du pilotage et de la gestion de ces processus de changement. En particulier, la transition entre un mode d'administration des territoires imposé par le haut et une approche davantage participative, voulue par les textes et prônée par les politiques, pose des problèmes de gouvernance, qui induisent souvent une forte complexité dans les procédures de décision et d'avancement des projets au niveau local.

i) Etant donné ces évolutions et la rapide mutation du contexte international et des politiques publiques, *il est impossible que les formes et dispositifs d'organisation locaux restent figés, sans intégrer des changements et innovations concernant les modalités de gestion des espaces ruraux et périurbains.*

La compréhension de ces dynamiques, de leurs déterminants et de leurs significations écologiques, techniques et socio-économiques, nécessite de redéfinir les manières dont des organisations d'acteurs présents sur un territoire peuvent durablement répondre aux nouveaux enjeux, ainsi que les rapports que l'agriculture et l'industrie agroalimentaire entretiennent avec la société, en particulier dans leur liaison au territoire. Ces questions deviennent aujourd'hui essentielles dans l'ensemble des espaces ruraux et des zones d'agriculture intensive et industrialisée, ainsi que dans les zones d'interpénétration, sans cesse plus étendues, de l'agriculture, de la campagne et du bâti. Il en résulte un double mouvement. D'une part, une concurrence entre les usages (productifs, environnementaux, résidentiels, récréatifs ou touristiques) de l'espace, qui se révèle source de tensions entre les usagers. D'autre part, une multiplication des territoires, territoires définis par rapport au projet d'un groupe d'acteurs qui peuvent s'appuyer sur des mesures de politique publique mais négocient toujours des compromis plus ou moins stables concernant sa gestion

Le caractère fondamental pris par la dimension organisationnelle au niveau des mondes ruraux conduit alors à s'interroger sur les modalités de gestion, de pilotage, de gouvernance locale, et à se poser les questions suivantes :

- comment organiser la production agricole et agroalimentaire, compte tenu des évolutions évoquées précédemment et de l'émergence de nouveaux territoires et de groupes d'acteurs locaux réunis autour d'une action commune ?
- comment mettre en place des projets collectifs, de différentes natures, qu'il s'agisse de projets de territoires ou de processus de constructions d'une réputation au niveau local ?
- comment mettre d'accord et faire travailler ensemble des acteurs aux intérêts parfois divergents, voire qui s'ignorent ou s'opposent ?

ii) *La mise en place de ces procédures locales de coordination et d'action collective*, qu'il s'agisse des phases de concertation, de négociation ou de coopération, *ressort de processus que l'on peut qualifier de gouvernance territoriale*, processus et procédures qui tentent en fait d'apporter une réponse à la crise des politiques démocratiques classiques centrées sur l'autorité étatique (Le Gales et Levesque (eds), 1997 ; Offner, 1999). De nombreux acteurs locaux, de différentes natures (productifs, associatifs, particuliers, représentants des pouvoirs publics ou des collectivités locales...), qui n'ont pas toujours les mêmes intérêts mais désirent travailler ensemble et élaborer des projets communs, agissent à différents niveaux et joignent leurs efforts dans le cadre d'actions collectives concertées. Confrontés à des problèmes de nature identique ils élaborent une représentation commune de leur environnement et de leurs projets, et définissent ensemble de nouveaux objectifs afin de progressivement adopter et mettre en œuvre des solutions applicables au niveau local.

La gouvernance territoriale ainsi identifiée peut se définir comme l'art d'articuler la gestion de différents acteurs, ou groupes d'acteurs, mobilisant différentes échelles de territoires, mais elle consiste également à harmoniser les modes de coordinations locaux

avec les règles édictées par les instances extérieures au niveau local considéré (par exemple les lois et directives nationales ou européennes) (Gilly et *alii*, 2004). Elle fait clairement référence à la multiplicité des acteurs participant à la production de normes définissant l'action publique, à l'allocation des biens et des services entre les agents économiques locaux et à la définition des actes techniques au sein d'un groupe, sur un territoire ou à l'intersection de différents territoires. Ce faisant, elle concerne aussi bien les problèmes de concurrence d'accès aux ressources (eau, territoire, réputation des produits...) que la multifonctionnalité des territoires et les usages multiples de l'espace, l'émergence et la dynamique des systèmes productifs localisés agricoles et agro-alimentaires ou la conception même des projets développés par les acteurs dans les territoires qu'ils tentent de définir (Debarbieux et Lardon, 2003).

Cette gouvernance se fait au sein de dispositifs territoriaux, qui ont pour objet la mise en place de collectifs d'acteurs locaux autour d'un problème et la médiation entre ces acteurs et le monde matériel. Ces dispositifs territoriaux peuvent :

- se mettre en place autour d'un bien commun à tous les participants (un produit et sa réputation, une innovation, un lieu ou un paysage emblématiques) et reposer sur une structure interne de gouvernance à base de relations de coopération ou de confiance ;
- s'articuler autour de la résolution d'un problème où les objectifs, pratiques et actes techniques des différentes parties prenantes divergent (revendications d'usages multiples de l'espace, relations de concurrence entre entreprises ou exploitations agricoles au niveau des bassins de production) ;
- correspondre (quasiment) à un territoire de l'action publique (Région, Pays, PNR, communautés d'agglomération...), avec la présence d'acteurs représentant des

Institutions du développement et de l'action (Conseils Généraux, Chambres d'Agriculture...) et parfois de la recherche (INRA...);

- ou encore se positionner à l'interface entre incitation institutionnelle et initiative locale, dans la construction des territoires de projet (pays, PNR, intercommunalités...).

3. Les éclairages de la notion de proximité

Les recherches menées depuis plus de dix ans maintenant dans le cadre de l'Economie de la Proximité (Bellet et *alii*, 1993, 1998 ; Rallet et Torre, 1995 ; Gilly et Torre, 2000 ; Burmeister et Dupuy, 2003 ; Pecqueur et Zimmermann, 2004) permettent non seulement d'apporter des éléments de compréhension des dynamiques en cours dans les mondes ruraux, mais encore d'analyser ces mutations et de les inscrire dans un cadre de pensée cohérent. L'usage des catégories des proximités géographique et organisée se révèle en effet particulièrement efficace pour qualifier les processus d'organisation collective et de mobilisation des ressources locales, ainsi que pour définir et anticiper les stratégies des acteurs au sein de leurs territoires et en relation avec l'extérieur. En particulier, elle autorise une analyse des processus de gouvernance territoriale et fournit des pistes de réflexion utiles à leur mise en place ainsi qu'à leur bon fonctionnement dans le cadre d'analyse des mondes ruraux.

3.1. Les potentialités et les contraintes de la proximité géographique

Telle que définie par le groupe « Dynamiques de proximités », *la proximité géographique* dépasse la seule notion de distance qui sépare deux unités (individus, organisations, villes..) dans l'espace géographique.

Elle possède deux propriétés essentielles :

- elle est tout d'abord de type binaire : il existe naturellement d'infinies graduations (plus ou moins loin de, plus ou moins près de) mais l'examen de la proximité géographique a *in fine* pour objet de savoir si on est « loin de » ou « près de » ;

- elle est ensuite relative, doublement relative. Primo, la distance géographique, qui fonde le partage entre proximité et éloignement, est relative aux moyens de transport. On pondère la distance kilométrique par le temps ou/et le coût de transport. Secundo, la proximité n'est pas qu'une donnée objective. Elle procède en dernier ressort d'un *jugement* porté par les individus sur la nature de la distance géographique qui les sépare. Le jugement consiste à traiter l'ensemble des paramètres qui influent sur la distance pour les réduire à l'énoncé selon lequel on est près ou loin de. Cet ensemble des paramètres comprend des données objectives (kms, temps, prix) mais aussi la perception que les individus en ont. Toutefois, bien que de nature sociale (déterminée par les moyens de transport) et subjective (relevant d'un énoncé), la proximité géographique peut être, à un instant t, considérée comme une donnée de l'espace physique représentant une contrainte qui s'impose, en cet instant là, aux agents pour développer leurs actions.

L'intérêt d'une analyse en terme de proximité géographique réside dans les particularités mêmes de cette notion, qui permettent d'appréhender et de comprendre les dynamiques spatiales à l'œuvre au sein des espaces naturels et ruraux. En effet, elle présente deux caractéristiques saillantes, qui trouvent un écho particulier dans les mondes qui nous intéressent.

i) Tout d'abord, *la proximité géographique est porteuse de potentialités en termes d'organisation de la production et des échanges économiques et sociaux*, potentialités qui peuvent rester largement inexploitées si elles ne sont pas activées.

Les travaux appliqués sur la diffusion des externalités de connaissances ou encore sur l'effectivité de modalités de coordination entre les acteurs exposent que la proximité géographique joue un rôle ambigu (Autant-Bernard et *alii*, 2003). Cette dernière semble être une condition nécessaire mais pas suffisante à la coordination des acteurs. D'autres dimensions pourraient entrer en ligne de compte, telles que l'organisation en réseau des acteurs et la mise en œuvre d'actions concertées ou communes favorables au développement local. L'observation des concentrations d'activités sur une zone géographique, de type système localisé ou zones technopolitaines, vient conforter les réflexions théoriques sur l'importance de l'espace dans les processus productifs. Le regain d'intérêt pour les districts industriels a ouvert la voie à un autre type d'analyse, orientée vers les dynamiques endogènes au sein des systèmes localisés de production. Activer les potentialités de la proximité géographique en utilisant la co-localisation comme facteur augmentant les possibilités de relations et face-à-face, ou la diffusion de connaissances tacites, conduit à réfléchir à l'interdépendance d'acteurs situés. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les analyses en termes de proximité (Gilly et Torre, 2000 ; Pecqueur et Zimmermann, 2004). Elles convergent pour souligner l'importance des interactions formelles et informelles associant des combinaisons différenciées des types de proximité suivant les besoins des acteurs et selon les phases de coordination en jeu.

Par ailleurs, le renouvellement des approches des espaces ruraux montre que ces zones caractérisées par une faible densité et une dispersion des activités se distinguent par une

double hétérogénéité (Blanc, 1997 ; Perrier-Cornet et Hervieu, 2002). Celle des populations d'une part, du point de vue de leurs activités, des origines socio-culturelles et des représentations qu'elles portent, et celles de la diversité des activités. Si la proximité géographique est pertinente pour comprendre les jeux d'acteurs sur un territoire, elle permet également de mettre en évidence les éléments dynamiques de construction des territoires mais aussi leurs limites. La seule proximité géographique est impuissante à générer des processus d'interactions et de synergies au niveau local. Or le rural se caractérise aujourd'hui par le mélange et la confrontation de différents types d'activités, pas seulement agricoles, et de populations socio-culturellement différentes (Bossuet, 2004). Dès lors les questions de coordination des acteurs, de modes d'organisation et d'action collectives se posent avec force.

ii) Ensuite, *la proximité géographique est source de tensions et peut conduire à l'émergence de conflits entre les acteurs locaux*, en raison des problèmes de voisinage, d'usage et de congestion qu'elle provoque en s'imposant à certaines catégories d'acteurs.

Les acteurs locaux peuvent en effet se trouver verrouillés sur un même territoire (situation de *lock in spatial*) et contraints alors de subir des voisinages non désirés. Ce peut être le cas de deux agriculteurs voisins, qui font face à un épisode de ruissellement érosif avec écoulement d'eau entre les parcelles ou à un remembrement jugé désavantageux par l'une des parties. Mais cette situation est encore plus courante entre des agents porteurs d'usages et de représentations différentes de l'espace, comme mentionné précédemment.

Dans de telles situations, la proximité géographique est subie par certains acteurs ou groupes d'acteurs locaux, cette contrainte créant des externalités négatives associées à la localisation sur un même bien-support (pollutions ou émissions toxiques...) ou des conflits d'usage et de voisinage liés à la question foncière (co-localisation, phénomènes de congestion, nuisances provoquées par l'édification de bâtiments...). La possibilité d'échapper à la contrainte de proximité par une mobilité ou par un échange de nature monétaire, souvent évoquée dans la littérature, est réduite par deux facteurs :

- certaines activités (en particulier celles liées à l'exploitation du sol ou du sous-sol, ainsi qu'une partie importante des activités agricoles et agro-alimentaires) ne sont pas mobiles et restent ancrées de manière structurelle à un territoire donné. La terre, le sous-sol, l'eau... se trouvent ici et pas ailleurs ;
- la contrainte financière vient limiter fortement les possibilités de délocalisation des activités et la mobilité des hommes.

3.2. Mobiliser la proximité organisée

La proximité organisée qui n'est pas d'essence géographique mais relationnelle (Rallet, 2000), entretient une relation dialectique avec la proximité géographique, porteuse de potentialités ou de tensions au niveau local. Par *proximité organisée*, nous entendons la capacité qu'offre une organisation¹ de faire interagir ses membres. L'organisation facilite les interactions en son sein, en tous cas les rend a priori plus faciles qu'avec des unités situées à l'extérieur de l'organisation. Deux raisons majeures expliquent l'existence et le rôle joué par la proximité organisée:

¹ Ce terme désigne ici tout ensemble structuré de relations, sans préjuger de la forme de la structure. Il peut s'agir d'une entreprise, d'une administration, d'un réseau social, d'une communauté...

- l'appartenance à une organisation se traduit par la présence d'interactions entre ses membres. C'est ce que nous appelons *la logique d'appartenance* de la proximité organisée : deux membres d'une organisation sont proches l'un de l'autre parce qu'ils interagissent, et que leurs interactions sont facilitées par les règles ou routines de comportement (explicites ou implicites) qu'ils suivent ;
- les membres d'une organisation sont réputés partager un même système de représentations, ou ensemble de croyances², et les mêmes savoirs. C'est ce que nous appelons *la logique de similitude* de la proximité organisée. Deux individus sont dits proches parce qu'ils « se ressemblent », *i.e.* partagent un même système de représentations, ce qui facilite leur capacité à interagir.

La nature relationnelle de la proximité organisée lui confère des propriétés d'activation des effets de la proximité géographique, qui, toute seule, ne présente que peu d'intérêt voire est porteuse de conflits et tension comme nous l'avons vu ci-dessus. En particulier, la proximité organisée peut être mobilisée dans les processus de gouvernance territoriale, qui reposent sur la proximité géographique entre acteurs locaux, mais également sur la mise en place de procédures de coordination de nature organisationnelle et institutionnelle.

i) *La proximité organisée peut activer la mobilisation des ressources offertes par la proximité géographique dans le cas des systèmes productifs.* Le jeu complexe entre proximité géographique et organisée repose alors sur trois constats, que l'on peut faire à partir d'études appliquées (Filippi et Torre, 2003) :

² Cela ne veut pas dire que toutes les croyances des membres sont identiques mais qu'il existe un noyau commun de croyances au travers duquel l'organisation s'identifie comme un collectif.

- la seule proximité géographique est insuffisante comme forme organisatrice des activités de transfert de connaissances et de mise en réseau efficace des acteurs locaux. Pour qu'elle agisse, l'existence de relations antérieures, fondées sur des liens professionnels est nécessaire. Mais comment cette proximité organisée se met-elle en place ? Comment les actions collectives peuvent-elles prendre naissance et activer ainsi la proximité géographique ? La solution passe par la mise en place, au niveau local, de réseaux qui mobilisent les compétences locales dans le cadre de projets collectifs ;
- la mise en réseau efficace des acteurs locaux doit s'inscrire dans le cadre d'actions collectives, mises au service d'un projet commun. Dans ce cas seulement le potentiel offert par la proximité géographique se trouve valorisé, sinon les actions individuelles ne font pas système. Toutefois, la mobilisation des acteurs locaux se réalise difficilement en dehors des dimensions institutionnelles, qu'il s'agisse des signes de qualification des produits et des productions mis en œuvre par les Pouvoirs Publics ou du cadre réglementaire imposé par ces derniers ;
- la proximité géographique constitue bien un soubassement indispensable, en particulier quand les projets sont portés par des dynamiques de nature institutionnelle. Les institutions peuvent en effet favoriser l'apparition d'une logique d'appartenance, voire de similitude entre les acteurs locaux, par le biais de politiques d'incitations ou par la mise en place de clubs ou réseaux locaux.

ii) *On retrouve le diptyque proximité géographique - proximité organisée dans le cas des problèmes de voisinage, d'usage et de congestion qui s'imposent à certaines catégories d'acteurs locaux.*

La proximité géographique se révèle source de tensions, qui surgissent lorsque l'occupation du sol impose des localisations proches aux acteurs. Toutefois, la proximité organisée joue également un rôle important, car les conflits (*i.e.* des engagements dans un processus d'opposition frontale) apparaissent uniquement quand les acteurs ne partagent pas les mêmes logiques d'appartenance ou de similitude. Dans le cas contraire, ils vont chercher à mobiliser leur réseau, ou encore à faire appel au système de croyances communes pour tenter de trouver une issue aux tensions ; en d'autres termes ils vont tenter de mobiliser les ressources de la proximité organisée pour résoudre ces tensions et conflits naissants.

Certes, la proximité organisée ne permet pas d'empêcher l'apparition ni de résoudre tous les types de conflits (et faut-il empêcher l'apparition ou résoudre l'ensemble des conflits ?), mais elle est en mesure de jouer un rôle dans les procédures de coopération ou de négociation qui se mettent en place au niveau local et de contribuer ainsi à l'établissement et au maintien d'un processus de gouvernance territoriale.

iii) La proximité organisée peut être mobilisée, dans les phases de négociation et de résolution des désaccords entre acteurs, dans ses deux dimensions d'appartenance et de similitude. Ces propriétés s'appliquent aussi bien aux relations entre unités de production qu'aux problèmes d'usage et de voisinage. En effet :

- l'appartenance à un même réseau d'acteurs, formel ou informel, ou à une même organisation, permet d'entamer la discussion sur les règles à produire dans le processus de négociation, sur les modalités mêmes de la négociation et sur les acteurs et tiers qui peuvent participer au processus proprement dit. Elle joue également un rôle central dans la définition des solutions et arrangements proposés, ainsi que dans le débat qui

s'instaure sur le bien fondé et les conditions d'application des solutions ainsi proposées ;

- la logique de similitude, quant à elle, conditionne également fortement l'acceptation de règles communes de négociation par l'ensemble des acteurs qui entrent dans le processus de négociation, de coopération ou de médiation. Mais elle peut encore se révéler fort utile dans la phase de mise en œuvre et d'application des accords passés entre les parties prenantes de la tension. En effet, le système de croyances et les anticipations partagées par les acteurs contribuent à la production et au respect de règles collectivement décidées, qui nécessiteraient des procédures importantes de contrôle et de monitoring.

Ainsi, la proximité organisée peut aider à anticiper et à prévenir la survenance d'un conflit productif ou de voisinage, à instaurer une médiation dans l'objectif d'obtention d'un compromis, et parfois contribuer à la résolution temporaire ou définitive d'un différend. Elle va jouer un rôle essentiel dans le processus de gouvernance territoriale qui s'appuie en fait sur la mobilisation des deux types de proximité dans la construction de territoires (ou de terroirs). Cette construction est négociée, entre les acteurs locaux et au sein de dispositifs territoriaux, en tenant compte des règles et des normes imposées de l'extérieur mais également des équilibres entre parties prenantes du processus de gouvernance. Les projets collectifs qui sont alors mis en place tiennent compte des représentations et des alliances passées entre les participants, la négociation portant aussi bien sur les actions et les actes techniques à entreprendre que sur la manière dont les acteurs les discutent et sur les mettent en œuvre.

4. A la découverte des Proximités à l'œuvre dans les Mondes Ruraux

Ce travail collectif est consacré à l'analyse, à partir des notions de proximité, des mutations des activités agricoles, agroalimentaires et des espaces ruraux ainsi que de leurs répercussions en termes d'organisation spatiale. Sa logique et sa structure se déclinent et s'organisent autour de quatre thèmes. L'ouvrage aborde tout d'abord « *les mutations de l'offre des biens agro-alimentaires* », qui touchent les activités de production et de distribution des productions agricoles. Puis, il questionne « *les modes d'organisation du secteur agro-alimentaire* », qui révèlent d'importants changements organisationnels via la formation de réseaux ou de filières plus ou moins territorialisés. Il se poursuit par l'étude de l'émergence de « *modes de gouvernance des espaces ruraux* », en alliant les points de vue de juristes et de psychologues pour éclairer le processus de négociation entre acteurs publics et privés. Enfin, l'analyse est complétée par la prise en compte des modalités de gestion des aménités spatiales et des conflits d'usage et de voisinage au niveau territorial, à travers le thème « *Environnement et coordinations* ».

Chaque partie est constituée d'un texte introductif, considéré comme un repère dans les recherches déjà menées sur ce sujet, et donc déjà publié, puis de 2 ou 3 articles originaux, issus de communications présentées lors des Troisièmes Journées de la Proximité en décembre 2001, mais ici publiés dans des versions totalement réécrites et modifiées. Les textes introductifs des parties ont été choisis pour la pertinence de leurs apports à ces réflexions. Les articles de ces quatre contributeurs attestent également que le sujet traité dépasse le seul cadre des questions posées par la sphère agricole et rurale, en abordant les questions de coordination des acteurs dans leurs dimensions relationnelles.

Le Plan de l'ouvrage se présente comme suit.

i) Les mutations de l'Offre des biens agro-alimentaires

Comme on l'a souligné plus haut, l'offre des biens agro-alimentaires a considérablement évolué, notamment en lien avec l'influence considérable prise par la distribution. Moati introduit le débat à partir de l'analyse des mutations internes de cet acteur et de son rôle croissant à l'interface des sphères de la production et de la consommation. En phase de changement structurel, ce secteur est aujourd'hui confronté à des transformations importantes, qui reposent aussi bien sur des facteurs endogènes (son potentiel de développement est arrivé à saturation) qu'exogènes (le passage à une économie post-fordienne, qui correspond à la recherche de produits davantage différenciés par les consommateurs). Les réponses apportées par les professionnels reposent aussi bien sur des stratégies d'enseignes ou de marques particulières que sur un redéploiement des fonctions vers des dimensions davantage commerciales, comme l'offre de services connexes ou la contribution à une valeur immatérielle des produits (« porteurs de sens »). Il en résulte de nouvelles stratégies de localisation des enseignes et de l'urbanisme commercial, qui viennent largement reconditionner la géographie du commerce. Cette évolution est marquée à la fois par l'approfondissement de tendances passées (le développement du commerce en périphérie et la polarisation spatiale des activités commerciales) et par l'affirmation de nouvelles orientations (la complémentarité croissante des différentes catégories d'urbanisme commercial par un processus de "spécification" des pôles commerciaux, et la possibilité d'une revitalisation du commerce de centre-ville).

Vandecandelaere et Touzard éclairent le débat à partir de la question des routes des vins, emblématique de l'insertion des produits dans les projets territoriaux des acteurs de la viticulture et du tourisme. En effet, la reconversion vers des productions de qualité se traduit, dans les anciens vignobles de vin de masse, par de nouvelles relations entre les produits, les terroirs et les territoires. La mise en place de routes des vins en est un bon exemple. Ces réseaux d'acteurs, de ressources et d'activités associent la découverte du vin à celle de son territoire dans ses composantes physiques et culturelles. Les observations réalisées en Languedoc Roussillon et à Mendoza (Argentine), mettent en évidence la diversité de ces réseaux, analysés ici à partir de deux dimensions : l'organisation des producteurs en club plus ou moins sélectifs et la nature de leurs relations à l'espace géographique. Le croisement de ces deux dimensions permet de proposer une typologie de types de routes, de la route de marques, sans implication d'autres acteurs locaux que les viticulteurs et sans référence aux caractéristiques paysagères ou culturelles du territoire, à la route territoriale, qui combine un ancrage territorial affirmé et la volonté d'intégrer un nombre important d'acteurs viticoles de ce territoire. Les approches en termes de proximités permettent ensuite de compléter cette analyse et de s'interroger sur les rapports entre les dimensions géographiques et organisationnelles de ces réseaux.

Enfin, Mollard, Pecqueur et Moalla abordent la question de l'offre des biens à travers la question de la rente territoriale associée à la production de biens de qualité. Ils étayent leur réflexion à partir du cas de la fabrication et de la vente de produits alimentaires sur le territoire des Baronnie. La question principale ici posée est celle de la construction de ressources spécifiques par les acteurs à l'échelle du territoire et de son rapport avec la coordination des acteurs en termes de proximité géographique ou organisée. Après avoir

rappelé l'analyse faite par la théorie standard du processus de différenciation des produits par la qualité et de substitution d'une qualité supérieure, les auteurs s'appuient sur l'approche Lancastérienne de la demande de biens complexes pour analyser la combinaison de produits et services de qualité. Ils mettent ainsi en évidence que les configurations d'offre composite vont du simple assortiment de biens au "bouquet", qui vise à apporter une réponse globale aux problèmes de consommation que les demandeurs cherchent à résoudre. Finalement, ils montrent que la demande complexe de produits et services territorialisés rencontre une offre composite qui n'est pas seulement une addition de biens et services privés mais plutôt une association de biens publics et privés visant à répondre à une préférence globale pour le territoire exprimée par les consommateurs. Les relations de proximité permettent alors d'expliquer les avantages créés par l'émergence d'un modèle de "panier de biens et services territorialisés" combinant biens privés, biens publics et biens mixtes et permettant l'émergence de rentes au niveau local.

ii) Les Modes d'organisation du secteur agro-alimentaire

Le texte introductif de Perrat est consacré aux efforts réalisés par les acteurs publics régionaux ou locaux dans le but de retenir les firmes présentes sur leur territoire ou d'en attirer de nouvelles. Le développement local passe alors, davantage que par une offre de ressources de plus en plus banalisées, par la structuration organisationnelle de ces dernières, la spécificité ainsi induite étant reconnue aujourd'hui comme un facteur essentiel de la compétitivité des territoires. Cette structuration consiste à organiser des synergies entre les activités productives ou entre ces activités et celles de recherche et/ou de formation. Se mettent ainsi en place, parfois en partenariat avec l'Etat, des

outils institutionnels (pôles et agences, centres de transfert de l'innovation, plateformes technologiques, pépinières...) dont l'objectif est de mieux organiser l'offre de connaissances, d'améliorer son adéquation à la demande et/ou d'accroître la capacité d'absorption de cette demande, le plus souvent dans des activités jugées "porteuses" ou "transversales". Evaluer la portée des interventions publiques en matière de construction de ressources territorialisées face aux logiques de globalisation mises en oeuvre par les firmes demande d'ouvrir davantage la boîte noire des continuités et interdépendances inter-acteurs. L'analyse se fait à partir du recours à trois notions : celle de proximité, dont les différentes dimensions sont à appréhender en fonction de la nature des connaissances mises en jeu, celle d'externalités, dont il convient de reconsidérer la relation aux formes les plus usitées de spatialisation et de coordination, celle de rapport d'externalité enfin, qui désigne les différentes logiques pouvant présider à la mobilisation des externalités. La référence à des travaux de terrains menés sur le tissu de Génie Biologique et Médical en Rhône-Alpes permet de préciser l'inscription spatiale des interdépendances ainsi spécifiées.

Prolongeant la réflexion précédente sur les actions publiques destinées à renforcer l'ancrage territorial des firmes, Filippi adopte le point de vue des entreprises. La pression concurrentielle des marchés entraîne-t-elle systématiquement une distanciation des relations entre la coopérative et ses adhérents, corrélée à un relâchement de son ancrage territorial ? Au-delà de l'hétérogénéité des coopératives, l'article propose d'analyser les changements organisationnels des coopératives à partir de la notion de proximité et à l'aide de critères caractérisant les relations entre ces structures et leurs adhérents. Cette lecture permet de montrer trois modèles d'organisation stylisés, appréhendés à partir de trois critères qui en spécifient l'originalité : le lien à l'adhérent,

le partage du risque et la nature de l'ancrage territorial. Contraintes de s'investir fortement dans les procédures de traçabilité et de sécurité alimentaire, les coopératives doivent s'assurer l'implication et la stabilité de leurs adhérents, renouvelant ainsi leurs relations. L'émergence d'un troisième modèle, dit de co-construction des avantages compétitifs, place l'adhérent au cœur de la constitution de savoirs spécifiques. Il traduit une revalorisation de l'ancrage territorial, avec une solidarité des liens entre la coopérative et ses adhérents, et fait pendant au point de vue suivant qui éclaire la façon dont les entreprises se jouent de la proximité géographique.

L'article de Gallaud s'interroge sur la nécessité de la co-localisation permanente entre les innovateurs, co-localisation généralement considérée comme essentielle car elle permettrait une fréquence et un nombre d'interactions importants, mais également parce que les innovations se transmettraient plus facilement par des interactions de face-à-face du fait de leur forte composante tacite. C'est sur ces hypothèses que repose l'idée des parcs scientifiques ou des technopoles, censés favoriser les nécessaires interactions locales. L'auteure montre, en s'appuyant sur le cas des projets d'innovation menés en commun dans le secteur des biotechnologies, que les projets innovants sont le plus souvent développés entre des organisations localisées sur des sites différents, autrement dit que la nécessité d'une proximité géographique permanente n'est pas indispensable pour développer des projets fortement innovants. Au contraire, la production de l'innovation repose sur des interactions ponctuelles en fonction des besoins au cours du projet. L'enquête auprès de PME de biotechnologie explicite cette utilisation temporaire de la proximité géographique et montre que la majeure partie des coopérations se fait avec des organismes publics localisés dans d'autres régions. Le développement du projet est généralement assuré sur le site de chacun des participants et les firmes

travaillent dans la plupart des cas simultanément sur plusieurs projets. Ce résultat modère l'idée selon laquelle la co-localisation serait une condition nécessaire et suffisante dans le cas de projets innovants articulant différentes organisations, y compris, dans les situations d'innovation.

L'article de Fournier, Muchnik et Requier-Desjardins traite de l'encastrement des activités économiques dans des réseaux sociaux de dimension locale, en s'appuyant sur l'exemple de la production agroalimentaire artisanale au Bénin, et plus particulièrement la transformation du manioc en gari et l'extraction d'huile de palme. S'il est couramment admis que les relations horizontales entre unités de production sont productrices d'externalités, le processus d'institutionnalisation des réseaux ainsi formés reste peu étudié. Une analyse en termes de proximités s'avère éclairante, en distinguant entre proximité « communautaire » et proximité « professionnelle » à l'intérieur de la proximité organisée. Cette grille de lecture permet d'affiner la compréhension de l'encastrement des activités économiques dans les réseaux sociaux. La proximité communautaire, qui garantit des relations de confiance *via* l'adhésion préalable à un système de valeurs partagées, est davantage mobilisée par les artisanes que la proximité professionnelle, qui pourrait pourtant permettre la construction de réseaux plus enclins à porter des processus d'innovation. Cette dernière proximité sert de référent dans certains projets de développement, ou d'outil d'analyse des processus de changement technique conduisant les artisanes à modifier leurs stratégies de coopération. Dans ces deux cas, l'institutionnalisation des réseaux professionnels se fait beaucoup plus difficilement que dans le cas des réseaux sociaux (pour différentes raisons). C'est la raison pour laquelle une intervention des pouvoirs publics apparaît nécessaire pour soutenir les dispositifs organisationnels les plus efficaces.

iii) La Gouvernance des espaces ruraux

Le texte de Goffette-Nagot et Schmitt remet en cause une vision simpliste, qui consisterait à assimiler le rural à l'isolement et l'urbain à la proximité. Ils proposent de montrer que le rural, bien que caractérisé par l'absence de concentration spatiale, n'en est pas moins le lieu de certaines proximités, spécifiques et pour partie distinctes des proximités urbaines. Trois types de logiques de localisation et de besoins de proximités peuvent fonder une définition des catégories d'espace que sont les villes, les espaces ruraux périurbains et les espaces ruraux autonomes. Pour les agents à faible besoin d'espace et valorisant fortement les externalités pécuniaires, qu'il s'agisse de firmes ou de consommateurs, c'est la recherche de proximités urbaines (combinaison de proximités spatiale, et organisée) qui se révèle déterminante et participe au processus cumulatif d'agglomération. Viennent ensuite des agents qui recherchent des proximités urbaines tout en ayant un besoin d'espace important et qui vont se localiser dans le périurbain. Sont enfin considérés les agents et activités qui ont un besoin des proximités spécifiques au rural, en particulier les activités utilisatrices de facteurs de production (ou biens) immobiles et présents dans ces zones, ainsi que les populations liées à ces activités, qui se localisent dans les espaces ruraux ou provoquent des phénomènes de concentration secondaire dans des bourgs ou de petits bassins s'ils cherchent en outre la proximité des agents ayant les mêmes logiques de localisation.

Prolongeant cette réflexion, Moquay, Lardon, Marcelpoil et Piveteau proposent d'utiliser l'appareillage des représentations spatiales à l'analyse des relations de proximité et plus particulièrement à la question du développement territorial. Le point de vue est celui d'une analyse des démarches de projet et de diagnostics de territoires,

qui mettent en jeu des proximités entre acteurs, dans le but d'ajuster et d'améliorer les dispositifs opérationnels. Une des caractéristiques des diagnostics de territoire étant de s'appuyer sur des représentations spatiales, les auteurs montrent que la mobilisation d'outils de représentation spatiale peut jouer un rôle dans l'activation des proximités institutionnelles, *i.e.* dans la création ou le renforcement de relations de coopération et de coordination entre les acteurs impliqués dans un projet de développement. Après avoir proposé une catégorisation des formes de proximité révisée à partir de leur questionnement, ils constatent l'utilité des représentations spatiales, qui permettent une mobilisation des proximités dans des démarches collectives de développement. Le développement territorial reposant sur la capacité des acteurs à coordonner leurs actions sur le territoire, les représentations spatiales peuvent jouer un rôle d'articulation entre points de vue et entre niveaux d'organisation. Elles peuvent également jouer un rôle de médiateur de proximités, puisqu'elles permettent de passer d'un registre à l'autre : des acteurs à l'espace, de l'espace physique à l'espace symbolique, du sentiment d'appartenance aux actions collectives. Cette « qualité » médiatrice des RSE peut être consciemment mobilisée, au sein d'itinéraires méthodologiques visant à conforter des démarches de développement territorial.

Adoptant un point de vue différent, Ehrlich et Guillou mobilisent la notion de proximité mentale pour comprendre les relations professionnelles entre individus, et dans ce cas précis des agriculteurs. Ce travail, qui cherche à positionner la notion de proximité en psychologie sociale, repose sur un approfondissement de la proximité organisée, qui peut s'appliquer au champ des représentations sociales, modalités de connaissances socialement élaborées et partagées par l'ensemble des membres d'un groupe. Dans le texte sont présentées deux études, concernant respectivement des éleveurs bretons et des

céréaliers de Seine-et-Marne, qui visent à mettre en relief l'existence de communautés professionnelles à travers la perception de leur métier et de leur environnement, autrement dit selon leur proximité d'appartenance mentale. Ces deux exemples ont été choisis afin de montrer l'existence du lien entre représentations sociales et pratiques, définissant ainsi des « groupes d'appartenance mentale » selon l'appartenance professionnelle. Ils démontrent que pratiques et prises de position sont liées aux représentations sociales. Dans de telles situations, le repérage de communauté d'agriculteurs par leur proximité d'appartenance mentale permet de mettre en évidence différentes perceptions du métier, de l'environnement ou de la terre, bien qu'au sein de cette même représentation apparaissent des disparités selon les pratiques agricoles et les prises de position des individus. Ces résultats s'interprètent en termes de dynamiques de proximité d'appartenance mentale, les connaissances communes, partagées par les agriculteurs, influençant leurs conduites et régissant leurs modes d'interaction et leurs relations avec leur environnement social ou physique.

iv) Environnement et coordinations

Ce thème offre un large champ de réflexions, que Kirat choisit d'aborder par les relations juridiques et leurs effets sur la construction institutionnelle de l'espace, en s'intéressant tout particulièrement à la question des externalités négatives de voisinage. L'analyse des conflits liés au voisinage est liée aux proximités dans l'espace géographique, qui créent des effets négatifs liés à l'antagonisme des usages du sol, des ressources en eau et de l'air. L'auteur montre que les configurations juridiques des usages de l'espace sont cruciales : elles définissent en effet les intérêts recevables sur le terrain judiciaire ainsi que les issues matérielles à des conflits entre particuliers, ou entre

les particuliers et la puissance publique. La prise en considération du rôle de la règle de droit et du contentieux dans l'étude des conflits d'usage constitue un champ de recherche orienté vers la prise en compte de l'importance des proximités géographiques et institutionnelles. La réflexion exploratoire menée dans le texte révèle l'importance fondamentale de trois données de base : le système juridique exerce un effet puissant de structuration et de régulation sur les espaces, dont la genèse se situe dans la gestion des effets externes négatifs de proximité ; ces procédures de gestion ne sont que très marginalement marchandes, ce sont avant tout des procédures institutionnelles qui ont une forte dimension de proximité, au regard à la fois de la source de conflits d'usage et de la localisation des équipements de justice ; elles ont une incidence forte sur l'organisation des espaces et les conditions de leur gouvernance. Ceci permet, d'ores et déjà, d'affirmer que le droit n'est ni économiquement, ni spatialement neutre.

Dubuisson propose d'analyser le travail conduit par un groupe professionnel de conchyliculteurs, situé en Baie de l'Aiguillon, pour mettre en forme une identité du territoire à travers différentes catégories de proximité. Confrontés à une exigence de mise aux normes de leurs équipements, ces acteurs se sont constitués en groupe professionnel partie prenante de la gestion de la qualité de l'eau. Ils ont ainsi été en mesure de s'opposer aux modifications de leurs façons de produire et de s'engager dans des actions visant à redéfinir localement les données et les enjeux de la qualité des produits, tout en mettant en relation celle-ci avec la dégradation de la qualité des eaux littorales et les usages différents de leur territoire. Ce cas permet de comprendre que la proximité est un enjeu pour des acteurs qui cherchent à discuter collectivement des interdépendances et des externalités et à les intégrer dans des modes de gestion. En effet, les conchyliculteurs utilisent les multiples formes de proximité pour articuler les

contraintes associées aux externalités négatives, soulignant ainsi le travail à accomplir pour définir les interdépendances territoriales et organisationnelles devant faire l'objet d'une gestion publique et identifier les opportunités associées aux externalités positives. La proximité apparaît comme l'enjeu de la recomposition des rapports de force entre les acteurs locaux au sens où, selon l'usage qu'ils développent, selon le travail qu'ils réalisent pour faire la preuve des effets de cette proximité, ils parviennent à en intégrer les conséquences dans le cadre d'une gestion publique. L'auteure cherche ici à suivre la manière dont les acteurs s'emparent de la notion de proximité pour en faire un levier de leurs actions collectives. La proximité n'est jamais donnée une fois pour toute, c'est bien la façon dont elle est ou non mobilisée comme un enjeu qui permet de comprendre son rôle dans la construction des interactions et interdépendances entre les acteurs.

Aviles et Roque s'intéressent au rôle joué par la proximité dans la mise en place des systèmes de production agricole permettant l'émergence ou la pérennisation des aménités environnementales (qualité paysagère, biodiversité, conservation des écosystèmes, protection contre les incendies, etc.). La production de ces aménités ne peut être mise en place par des actions isolées géographiquement et implique généralement d'être réalisée sur un espace local continu et par la concertation et l'engagement de multiples acteurs. On se trouve ainsi face à des formes de production où les proximités géographique et organisée s'imposent fortement, comme le montrent les auteurs à partir de trois exemples concernant aussi bien une gestion effective (ou spontanée) qu'intentionnelle (dans le cadre des politiques publiques). Le cas de la dehesa andalouse révèle que les pratiques de certains exploitants concernant l'entretien des arbres ne peuvent s'expliquer sans tenir compte des liens de proximité qu'ils tissent avec d'autres acteurs socio-économiques et des rapports identitaires locaux. Le cas de

l'OGAF gestion pastorale et environnement en Cévennes et Boutières souligne, avec ses limites, l'intérêt d'ancrer les procédures publiques de gestion de l'environnement dans la proximité géographique, défini par l'espace local. Enfin, l'analyse de la gestion de l'espace, au coeur du programme Leader en Ardèche, fondée sur une mobilisation des acteurs internes (élus, agriculteurs, propriétaires fonciers, habitants) et externes (administrations agricoles, OPA, associations) à l'espace local, montre tout l'intérêt et l'efficacité d'un double ancrage dans les proximités organisée et géographique.

Caron et Torre, à travers l'analyse des relations de voisinage dans les espaces ruraux, développent l'idée que la proximité géographique peut se révéler, dans certaines conditions, porteuse de situations conflictuelles et contribuer à l'apparition de tensions et de conflits. En effet, l'espace rural sert aujourd'hui de support à trois types de fonctions qui induisent des usages concurrents : une fonction économique ou de production, une fonction résidentielle et récréative et une fonction de conservation, si bien que les usagers (agriculteurs, artisans, nouveaux ruraux, touristes, migrants, habitants des périphéries des villes, employés, entreprises ou services de l'Etat...), s'opposent souvent sur l'utilisation de cet espace et véhiculent des visions différentes, voire opposées. L'objectif du texte est de jeter de premiers jalons d'une analyse en termes de proximité des processus conflictuels qui se déroulent dans ces zones et d'avancer des pistes de modalités de résolution. Après avoir présenté les travaux embryonnaires consacrés à des recensions des types de conflits dans les espaces ruraux, qui permettent de montrer que l'agriculture ne constitue pas la source principale de conflictualité et pointent l'importance des conflits liés à des perceptions d'atteintes à la nature et au cadre de vie, les auteurs jettent les bases d'une approche des relations conflictuelles en termes de proximité, en mettant en évidence les proximités

géographiques subies et recherchée, ainsi que les processus de négociation permis par la mobilisation des ressources de la proximité organisée, dans ses logiques de similitude et d'appartenance. Ils proposent enfin, en croisant les dimensions géographiques et organisées, une première grille de lecture des conflits en termes de proximité dans les espaces ruraux, qui permet d'identifier différentes catégories de conflits et de qualifier des issues de nature coopérative à ce type de situations.

Références

Allaire G. et Boyer R., 1995, *La grande transformation de l'agriculture*, Paris, Economica, p.444.

Aubert F. et Blanc M., 2002, Activité économiques et emplois : le rural, refuge de secteurs déclassés ou milieu attractif ?, in Perrier-Cornet P. (ed.) *Repenser les campagnes*, Edition de l'Aube, Paris, 147-172.

Autant-Bernard C., Massard N. et LARGERON, C., 2003, TIC, diffusion spatiale des connaissances et agglomération, *Géographie, Economie, Société*, 5, 311-330.

Le Gales P. et Levesque C. (eds), 1997, *Les paradoxes des régions en Europe*, Edition La Découverte Recherche, 276p.

Bellet M., Colletis G., Lung Y. (eds), 1993, *Economie de proximités*, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 3, numéro spécial.

Bellet M., Kirat T. et LARGERON C. (eds), 1998, *Approches multiformes de la proximité*, Hermès, 343p.

Benko et Lipietz A., 1992, *Les régions qui gagnent*, PUF, p.

Bernardy de M. et Debarbieux M. (eds), 2003, *Le territoire en Sciences Sociales*, Maison des Sciences de l'Homme des Alpes, 246p.

- Billaud J.P. (ed), 2002, L'expérience agri-environnementale française, *Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement*, 372p.
- Blanc M., 1997, La ruralité : diversité des approches, *Economie Rurale*, n° 242, 5-12.
- Bossuet L., 2004, Habiter le patrimoine au quotidien selon quelles conceptions et pour quels usages ?, dans Barbas M. (ed), *Habiter le patrimoine, sens, vécu, imaginaire*, Presse Universitaire de Rennes, chapitre 1, à paraître.
- Burmeister A. et Dupuy C. A. (eds.), 2003, *Entreprises et territoires. Les nouveaux enjeux de la proximité*, La Documentation Française, Paris, .
- Cadène P., 1990, L'usage des espaces péri-urbains. Une géographie régionale des conflits, *Economie Rurale*, Avr.-Sept., n°118-119, 235-267.
- Commissariat du Plan, 2003, *Les politiques de développement rural*, Rapport d'évaluation, 479p.
- Davezies L., 2002, Injustices sociales et équités territoriales, in *L'aménagement en 50 tendances*, Paris, Edition de l'Aube.
- Debarbieux B. et Lardon S., 2003, *Les figures du projet territorial*, Editions de l'Aube, 268p.
- Filippi M. et Torre A, 2003, L'organisation en réseau : de l'instauration de règles locales aux actions collectives, dans Dupuy C. et Burmeister A. (eds), *Entreprises et territoires ; les nouveaux enjeux de la proximité*, La Documentation Française, Paris, chapitre 4, 51-70.
- Filippi M. et Triboulet P., 2004, Traditional Products and industrialization processes: The Coherence of geographical indications, dans A. Cristovao (coord.), *(pre)Proceedings of the 6th European IFSA Symposium*, Vila Real, Portugal, 3-8 April, 69-83.

- Fleury A. et Donadieu P., 1997, De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine. *Courrier de l'Environnement INRA*, 31, 45-61.
- Gilly J.P. et Torre A. (eds), 2000, *Dynamiques de proximité*. L'Harmattan, Paris, 301p.
- Gilly J.P., Leroux I. et Wallet F., 2004, Gouvernance et proximité, dans Pecqueur B. et Zimmerman J.B. (eds), *Economie de proximités*, Hermes, Paris, 187-206.
- Hervieu B. et Viard J., 2004, *L'Archipel paysan*, Edition de l'Aube, Paris, 128 p.
- Hervieu B., 2002, Espace multiple, dans Perrier-Cornet P. (ed), *A qui appartient l'espace rural ?*, Edition de l'Aube, 5-8.
- Huiban J.P., Aubert F., Mariettaz J., 2002, De l'urbain vers le rural : les transferts d'établissements de l'agro-alimentaire, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3, 423-448.
- Jollivet M. et Eizner N. (eds), 1996, *L'Europe et ses campagnes*, Presses de Sciences Politiques, Paris, 400p.
- Kayser B., 1997, *La renaissance rurale, sociologie des campagnes du monde occidental*, Armand Colin, Paris.
- Letablier MT., 2000, La logique du lieu dans la spécification des produits référés à l'origine, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°3, 475-487.
- Mauget R. et Koulytchizky S., 2003, Un siècle de développement des coopératives agricoles en France, Touzard J.M. et Draperi J.F. (eds), *Les coopératives entre territoires et mondialisation*, Les cahiers de l'économie sociale, IES L'Harmattan, 51-75.
- Mendras H., 1991, *La fin des paysans*, Babel, (réédition de 1984), 438p.
- Mollard A., Pecqueur B., Lacroix A.J., 2001, A meeting between quality and territorialism : the rent theory reviewed in the context of territorial development, with

reference to French examples, *International Journal of Sustainable Development*, Vol. 4, n°4.

Offner J.M., 1999, Gouvernance, mode d'emploi, *Pouvoirs locaux*, 42, 58-61.

Papy F. et Torre A., 2002, Quelles organisations territoriales pour concilier production agricole et gestion des ressources naturelles ?, *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, n°33, 151-169.

Pecqueur B. et Zimmermann J.B. (eds), 2004, *Economie de Proximités*, Hermès, Paris, 264p.

Pecqueur B., 2001, Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés, *Economie Rurale*, n° 261, janvier-février, 37- 49.

Peri C. et Gaeta D., 2000, La nécessaire réforme de la réglementation européenne des dénominations de qualité et d'origine, *Economie Rurale*, n° 258, 42-53.

Perrier-Cornet P. (ed.), 2002, *Repenser les campagnes*, Editions de l'Aube, 275p.

Perrier-Cornet P. et Hervieu B., 2002, Les transformations des campagnes françaises : une vue d'ensemble, dans Perrier-Cornet P. (ed), *Repenser les campagnes*, Editions de l'Aube, 9-31.

Perrier-Cornet P. et Sylvander B., 2000, Firmes, coordinations et territorialité. Une lecture économique de la diversité des filières d'appellation d'origine, *Economie Rurale*, n°258, 79-89.

Rallet A. et Torre A. (eds.), 1995, *Economie industrielle et Economie spatiale*, Economica, Paris, 473p.

Rallet A., 2002, L'économie de proximité, *Etudes et Recherche Le local à l'épreuve de l'économie spatiale*, n° 33, 11-26.

- Rastoin J.-L., 2000, Une brève histoire de l'industrie alimentaire, *Economie Rurale*, numéro spécial 255-256, 61-71.
- Saxenian A., 1994, *Regional advantage : culture and competition in Silicon Valley and Route 128*, Harvard University Press, Cambridge, 240p.
- Schmitt B., Perrier-Cornet P., Blanc M. et Hilal M. (eds.), 1998, *Les campagnes et leurs villes*, INRA-INSEE, Contours et caractères, 203p.
- Sylvestre J.P. (ed.), 2002, *Agriculteurs, ruraux et citadins : les mutations des campagnes françaises*, Educagri Edition Dijon.
- Torre A. (ed), 2000, *Activités Agricoles et Agro-alimentaires et Développement Local*, Revue d'Economie Régionale et Urbaine, numéro spécial, n°3, 363-368.
- Torre A. (ed), 2002, *Le local à l'épreuve de l'économie spatiale. Agriculture, environnement, espaces ruraux*, Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement, numéro 33.
- Torre A., 2002, Les AOC sont-elles des Clubs ? Réflexions sur les conditions de l'action collective localisée, entre coopération et règles formelles, *Revue d'Economie Industrielle*, 3^{ème} Trimestre, 100, 39-62.
- Valceschini E. et Torre A., 2002, Politique de la qualité et valorisation des terroirs, in Sylvestre J.P. (ed), *Agriculteurs, ruraux et citadins : les mutations des campagnes françaises*, Educagri Edition Dijon.
- Vollet D. et Léger F., 2004, *Efficiency and equity : two aims at variance in regional policy-making*, Conference Europe at the margins, EU policy, peripherality and rurality, Regional Studies Association, 15-16Avril, Angers, 22p.